

Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

2.1	Recensement de la population	21
2.2	État civil	25
2.3	Emploi, chômage, revenus d'activité	26
2.4	Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie	32
2.5	Santé	34
2.6	Solidarités	39
2.7	Enseignement, éducation (dont illettrisme)	41
2.8	Enseignement supérieur	44
2.9	Jeunesse	46
2.10	Sport	47
2.11	Vie associative	49
2.12	Culture	49
2.13	Logement et construction	50
2.14	Justice et sécurité intérieure	53
2.15	Équipements et services dans les territoires	55
2.16	Prix à la consommation	56
2.17	Activité productrice et démographie des entreprises	58
2.18	Recherche et développement (R&D)	61
2.19	Tourisme	62
2.20	Énergie	63
2.21	Environnement - développement durable	65
2.22	Transports	67
2.23	Agriculture	68
2.24	Finances publiques locales et structures territoriales	71
2.25	Commerce extérieur	72
2.26	Comptabilité économique et régionale	74

2 Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

Avertissement : ce qui est présenté ci-après ne se veut pas exhaustif en ce qui concerne les statistiques produites dans les DROM et dans les COM. Il existe nombre d'exploitations de répertoires et de données de gestion qui couvrent ces territoires, des enquêtes réalisées en Outre-mer ainsi que des initiatives locales suscitant des productions statistiques, qui ne sont pas citées ici.

Une sélection de publications statistiques en lien direct avec les productions citées dans ce chapitre est présentée au chapitre 4.

2.1 Recensement de la population

Le système de recensement de la population dans les DROM et dans les COM est différent selon les territoires : soit il est identique à celui de l'Hexagone avec une mise à jour annuelle des populations légales et des résultats statistiques, soit il repose sur un recensement exhaustif quinquennal.

De 1945 à 1999, l'Hexagone connaissait des recensements exhaustifs tous les 7, 8 ou 9 ans et le mode de collecte était l'interview. Depuis 2004, elle fait l'objet d'un recensement tournant et le questionnaire est renseigné en auto-administré.

2.1.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion

Depuis 2004, le recensement de la population dans les DROM hors Mayotte est réalisé selon la même périodicité que dans l'Hexagone, sur un cycle de cinq ans :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé exhaustivement tous les cinq ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé par sondage tous les ans. Un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année dans le répertoire d'immeubles localisé (RIL) mis à jour par l'Insee en collaboration avec les mairies.

La possibilité de répondre au recensement par Internet a été proposée à partir de 2015 dans l'Hexagone comme dans ces quatre DROM. Le taux de réponse par Internet est nettement plus faible Outre-mer que dans l'Hexagone, avec une grande variabilité entre DROM. Les questionnaires du recensement de la population doivent être renseignés en auto-administré ce qui est le cas majoritairement dans l'Hexagone tandis que dans les DROM, la collecte des informations s'effectue encore majoritairement par interview, dans des proportions différentes selon le DROM considéré.

Les outils utilisés dans les DROM pour la cartographie sont analogues à ceux de l'Hexagone, mais adaptés aux spécificités de l'enquête cartographique propre à ces territoires. Les autres outils d'organisation, de suivi, de pilotage sont les mêmes que dans l'Hexagone. Les contrôles de la collecte du recensement dans les DROM sont légèrement différents de ceux de l'Hexagone même si l'application informatique est la même. La différence porte sur la source mobilisée pour ces contrôles : les données fiscales n'ayant pas le même niveau de couverture selon les DROM en comparaison de l'Hexagone, elles ne sont mobilisées qu'à La Réunion, l'enquête cartographique étant préférée comme source de référence aux Antilles et en Guyane.

Comme dans l'Hexagone, les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des cinq dernières années de collecte. Les populations légales de toutes les communes sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population des DROM hors Mayotte sont mis à jour et diffusés chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone et obéissent aux mêmes règles de diffusion, à savoir :

- en décembre de l'année N, les populations légales¹⁶ de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 ;
- en fin juin de l'année N+1, les résultats statistiques de l'année N-2¹⁷.

Le protocole de collecte connaît cependant quelques adaptations pour les DROM.

- L'année précédant la collecte, une enquête cartographique réalisée par l'Insee permet de déterminer les logements à recenser dans les communes de ces départements (cette enquête n'existe pas dans l'Hexagone). Aux Antilles-Guyane, l'enquête est réalisée sur la totalité du territoire des communes de moins de 10 000 habitants et dans les îlots concernés par l'échantillon de l'année de collecte dans les communes de 10 000 habitants ou plus. À La Réunion, cette phase d'actualisation cartographique est mise en œuvre en complément de l'utilisation de sources administratives (permis de construire, données fiscales). Ces opérations sont spécifiques aux DROM et permettent de répertorier toutes les constructions et leur nombre de logements ; dans les communes de 10 000 habitants ou plus de l', l'Insee s'appuie exclusivement sur une mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL) à partir de sources administratives et sur l'expertise des communes. La différence de processus tient au fait que la construction est souvent très dynamique dans les territoires d'outre-mer et que les sources administratives sont de qualité encore variable. Chaque commune doit expertiser les résultats de l'enquête cartographique réalisée par l'Insee. De ce fait, chaque commune des DROM possède un RIL, y compris les communes de moins de 10 000 habitants (seules les communes de 10 000 habitants ou plus possèdent un RIL dans l'Hexagone).
- Le plan de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus est différent dans ces DROM de celui de l'Hexagone. Il s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Les îlots sont répartis en cinq groupes de rotation ; puis un échantillon d'adresses est tiré de façon

16 : Les dernières populations légales disponibles depuis fin décembre 2022 sont celles en date de référence 1^{er} janvier 2021 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728826>.

17 : Par exemple, les données 2021 ont été mises en ligne sur Insee.fr en juin 2024.

stratifiée par type d'adresses afin que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe¹⁸.

2.1.2 À Mayotte

À Mayotte, jusqu'en 2017, la méthode de recensement était différente de celle mise en œuvre aux Antilles-Guyane et à La Réunion, cela conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement de la population y était organisé par l'Insee tous les cinq ans (en 2007, 2012 et en 2017), avec une collecte exhaustive réalisée sur une période de quatre semaines. Les agents recenseurs utilisaient la méthode de l'interview avec des questionnaires papier. La réponse par Internet n'était pas proposée.

Les dernières populations légales, dont l'élaboration relève de la responsabilité de l'Insee, ont été authentifiées par décret le 14 décembre 2017¹⁹. Leur publication est ainsi intervenue avant la fin de l'année du recensement, les populations légales entrant en vigueur au 1^{er} janvier suivant.

Les résultats statistiques du recensement de 2017 ont été diffusés à partir de 2019, et plusieurs études régionales ont été publiées depuis sur le site Insee.fr dans les collections Insee Analyses Mayotte et Insee Flash Mayotte.

Depuis 2021 et jusqu'au passage du cyclone Chido fin 2024, conformément à la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer, le recensement à Mayotte a été réalisé selon les mêmes modalités que dans les autres DROM, avec des enquêtes annuelles par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants et une enquête quinquennale exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Afin de tenir compte des spécificités de ce territoire, et notamment de la forte évolution des bâtis précaires entraînée par la croissance rapide de la population, une adaptation supplémentaire est mise en œuvre à Mayotte : l'ensemble des habitations de fortune sont recensées de façon exhaustive lors de la collecte dans les grandes communes. Elles ne sont pas échantillonnées au même titre que les autres logements.

La première enquête annuelle avait eu lieu en 2021, il s'agissait par ailleurs du seul département concerné au niveau national par une enquête annuelle de recensement cette année-là du fait du report de l'opération dans les autres départements en raison de la pandémie de Covid-19. L'enquête annuelle de 2025 a été annulée après le passage de Chido. Les premières actualisations de population légale auraient dû être publiées fin 2025 et les résultats statistiques en juin 2026. En effet, la nouvelle méthode de recensement mise en œuvre à Mayotte supposait un cycle de cinq enquêtes annuelles de recensement avant publication des premiers résultats, afin que tout le territoire soit enquêté. Cela avait aussi été le cas lors de l'initialisation de cette méthode de recensement dans l'Hexagone et les autres DROM au début des années 2000.

18 : Depuis 2019, comme dans l'Hexagone, sont enquêtés de façon exhaustive les grandes adresses, les adresses neuves et les hôtels du groupe de rotation de l'année.

19 : <https://www.legifrance.gouv.fr/Décret> n° 2017-1688 du 14 décembre 2017

Un recensement exhaustif de la population pourrait avoir lieu en 2026 après avoir cartographié les logements.

2.1.3 Dans les COM

À **Saint-Martin** et à **Saint-Barthélemy**, le recensement de la population est organisé par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe selon les mêmes modalités que pour les communes de Guadeloupe : le recensement est réalisé par sondage tous les ans à Saint-Martin ; une collecte exhaustive a été réalisée en 2023 à Saint-Barthélemy.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des cinq dernières années de collecte selon les mêmes méthodes que pour les autres communes de Guadeloupe (et donc de l'Hexagone, des Antilles-Guyane et de La Réunion). Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone²⁰.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, les deux communes sont recensées tous les cinq ans (2011, 2016 et 2022 en raison du report ponctuel de collecte d'un an du fait de la pandémie), comme toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants de l'Hexagone, avec des imprimés et une méthode identiques à ceux de l'Hexagone. La réponse par Internet est possible. La collecte est décalée de deux mois par rapport aux dates de l'Hexagone en raison du climat très rigoureux de janvier et février.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés de la même façon que pour les communes de moins de 10 000 habitants de l'Hexagone. Les populations légales sont actualisées chaque année. Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone.

En **Polynésie française**, en **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 et aux lois normales et organiques relatives à ces territoires, des recensements généraux de la population sont organisés tous les cinq ans par l'Insee en collaboration avec les instituts statistiques locaux.

Ainsi :

- la Polynésie française a été recensée en 2012, 2017 et 2022 ;
- Wallis-et-Futuna a été recensée en 2013, 2018 et 2023 ;
- la Nouvelle-Calédonie a été recensée en 2009, 2014, 2019 et le sera en 2025, les événements de 2024 ayant exceptionnellement suspendu le rythme quinquennal.

La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est mise en œuvre. La collecte est réalisée sur une période de l'ordre d'un mois. Les agents recenseurs utilisent la

²⁰ : En décembre de l'année N, les populations légales de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 ; en juillet de l'année N, les résultats statistiques de l'année N-3 (niveau commune) ; en octobre de l'année N, les bases de données infra-communales de l'année N-3.

méthode de l'interview avec des questionnaires papier. Un test de collecte dématérialisée avec le questionnaire sur tablette est réalisé en Nouvelle-Calédonie pour la collecte du recensement 2025.

La publication des populations légales est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient en général avant la fin de l'année du recensement et les populations légales entrent en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Elles restent valables pendant cinq ans. Les résultats sont disponibles sur le site Insee.fr et sur les sites Internet des instituts locaux.

L'exploitation statistique de ces recensements, au-delà du calcul de la population légale, et la réalisation des études sont de la responsabilité de l'institut de statistique local (ISPF en Polynésie française, Isee en Nouvelle-Calédonie, STSEE à Wallis-et-Futuna, ITSEE à Saint-Martin). Les résultats statistiques sont disponibles sur les sites Internet de ces instituts.

L'isee (Nouvelle-Calédonie) comme le STSEE (Wallis-et-Futuna), en partenariat avec la communauté du Pacifique (CPS), mettent à disposition sur leur site Internet un outil de cartographie en ligne appelé PopGIS3. Cet outil permet une visualisation des données du dernier recensement de la population dans chacun de ces deux territoires.

2.2 État civil

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) est l'image des registres d'état civil détenus par les communes. Il est mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes à la suite des naissances, décès, et mentions portées en marge des actes de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger et vivant ou ayant vécu en France, le RNIPP est alimenté avec les informations issues des organismes de sécurité sociale. En complément de la gestion de ce répertoire, l'Insee collecte d'autres informations statistiques auprès des officiers d'état civil, sur les mariages, les pactes civils de solidarité et sur les caractéristiques socio-démographiques des parents des nouveaux-nés et des personnes décédées.

Les bulletins statistiques d'état civil ont été rénovés au 1^{er} janvier 2023 après une large concertation. Ils permettront notamment d'avoir plus d'informations sur les décès, en tirant les enseignements de la crise sanitaire de la Covid19, et également de mieux suivre les divorces.

Sont concernées toutes les communes de l'Hexagone et des DROM, ainsi que les COM intégrés au RNIPP.

2.2.1 Dans les DROM

Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées dans l'Hexagone et un DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) ainsi que l'ensemble des personnes nées à l'étranger et vivant ou ayant vécu dans ces territoires et affiliées à un organisme de protection sociale.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont publiées par l'Insee sur l'Hexagone et les cinq DROM.

Pendant la crise sanitaire du Covid-19, de fin mars à fin juillet 2020, l'Insee a publié chaque semaine les statistiques quotidiennes de décès par département sur le site Insee.fr. Cette diffusion a été maintenue depuis avec un rythme mensuel et l'Insee reste en capacité d'augmenter la fréquence de diffusion en cas de nouvel épisode sanitaire qui le justifierait.

2.2.2 Dans les COM

Le RNIPP comprend les personnes nées à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, et en Polynésie française. L'intégration des personnes nées à Wallis-et-Futuna a commencé en 2020. Elle est achevée pour Wallis et en cours d'achèvement pour Futuna.

Le décret n° 2006-278 du 8 mars 2006 prévoyait l'intégration des personnes nées en Nouvelle-Calédonie. L'Insee a échangé à plusieurs reprises avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie afin de recueillir son avis sur la pertinence d'une inscription systématique des personnes nées en Nouvelle-Calédonie au RNIPP dans un contexte où la compétence « état civil » relève des institutions locales. Suite aux derniers échanges avec la Nouvelle-Calédonie, il n'est pas envisagé une intégration des Calédoniens au RNIPP.

Afin de faciliter les démarches des Calédoniens qui ont besoin d'être immatriculés au RNIPP (pour étudier, travailler ou se faire soigner en France hors Nouvelle-Calédonie), un nouveau dispositif a été mis en œuvre au premier semestre 2024 par la CNAV, organisme délégataire de l'Insee pour l'immatriculation des personnes nées à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie. La CAFAT (caisse d'assurance maladie de Nouvelle-Calédonie) est désormais habilitée à immatriculer les personnes qui le souhaitent, en Nouvelle-Calédonie, avant leur départ. Cette démarche est accessible à toute personne volontaire, née en Nouvelle-Calédonie, de nationalité française et détentrice d'un titre d'identité de type carte d'identité ou passeport. Cette restriction a été rendue nécessaire pour garantir la qualité de l'identification des personnes. Cette nouvelle procédure améliore et étend le champ d'application de la précédente procédure dérogatoire qui ne concernait que les étudiants.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont mises à disposition par l'Insee pour les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. La diffusion des données d'état civil en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna est assurée par les services statistiques locaux (ISPF et STSEE respectivement).

2.3 Emploi, chômage, revenus d'activité

Les statistiques du marché du travail reposent sur différentes sources, mobilisées selon les besoins.

Pour la mesure du **chômage**, dans les DROM comme au niveau national, la source de référence est l'enquête Emploi, réalisée par l'Insee. Régie par un règlement européen, c'est la seule source fournissant une mesure des concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité selon la **définition du Bureau international du travail (BIT)**. L'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de

l'année, auprès d'un échantillon de personnes vivant en logement ordinaire et interrogé chacun relativement à une semaine de référence. Un même logement est interrogé six fois, les différentes interrogations étant espacées d'un trimestre.

Les questions portent sur l'emploi et ses caractéristiques (temps partiel, durée du travail, type de contrat, revenu du travail...), la recherche d'emploi et la disponibilité pour prendre un emploi, questions qui permettent de calculer l'indicateur de chômage, la formation (niveau de diplôme, spécialité de formation, formation continue...), l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale sur les douze derniers mois.

À l'occasion du nouveau règlement cadre européen IESS (Integrated European social statistics), une refonte de l'enquête Emploi a été réalisée par l'Insee en 2021 : nouveau questionnaire, introduction d'une collecte par Internet, modification de la méthode de pondération pour l'Hexagone. Cette refonte concerne l'Hexagone et les DROM hors Mayotte.

L'emploi et le chômage sont également mesurés « **au sens du recensement** », avec des critères proches mais moins factuels et moins nombreux, et sur une période moins précise que dans l'enquête Emploi qui mesure les concepts « au sens du BIT ».

Les **statistiques de demandeurs d'emploi** et d'**offres d'emploi** sont élaborées à partir des données mensuelles de France Travail (anciennement Pôle emploi) exploitées avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), service statistique du ministère en charge du travail. Elles permettent de dénombrer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) en fin de mois (par catégorie, sexe et âge) ainsi que les offres d'emploi collectées par France Travail (anciennement Pôle emploi).

Les **statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité** reposent sur un système d'information géré par l'Insee, dénommé Siera²¹. Ce système d'information est construit à partir de sources administratives, très majoritairement les déclarations sociales nominatives (DSN) qui sont mensuelles.

La mesure de l'emploi public est également assurée par le Siera dans un dispositif appelé Système d'information sur les agents des services publics, Siasp, qui synthétise et homogénéise différentes sources : il reposait avant 2022, sur l'exploitation des fichiers de paie de l'État pour la fonction publique d'État, des déclarations sociales pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale et du Recensement des agents de l'État, pour les militaires ; depuis la généralisation de la déclaration DSN dans la fonction publique, il repose essentiellement sur cette source.

Le Siera comprend aussi les enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires (Ecmoss)²² menées auprès des établissements et de leurs salariés. Ce système d'information permet de produire une information annuelle et structurelle sur l'emploi total et sur les revenus d'activité, salariaux et non salariaux, et une information trimestrielle sur l'emploi salarié (y compris intérim).

21 : Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité

22 : Ces enquêtes permettent de recueillir les données requises dans le cadre du règlement européen n° 530/1999 et absentes des déclarations sociales (ex : diplôme des salariés, ancienneté, durée travaillée (dont congés) et rémunérée, ensemble des dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés (dépenses au comité d'entreprise, œuvres sociales...)). Le champ des enquêtes (qui ne donne que des résultats nationaux) a été étendu aux DROM hors Mayotte avec le cycle quadriennal 2014-2017.

Ce dispositif est complété par le système d'observation de la Dares, basé sur des exploitations de sources administratives et des enquêtes, parmi lesquelles quatre enquêtes du dispositif Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

2.3.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion

2.3.1.1 L'enquête Emploi

Les DROM hors Mayotte ont pleinement intégré le dispositif national d'enquête Emploi en 2014. A la différence des autres régions de l'hexagone, l'échantillon annuel des DROM a bénéficié d'une augmentation pour permettre d'assurer la fiabilité des résultats sur les principaux indicateurs en moyenne annuelle pour chacun de ces DROM. Le questionnaire de l'enquête comporte des questions spécifiques aux personnes résidant dans un DROM sur leur mobilité résidentielle.

Depuis l'automne 2018, les séries longues annuelles sur les principaux indicateurs de l'enquête Emploi couvrent le champ France hors Mayotte et plus seulement l'Hexagone. Le taux de chômage au sens du BIT et tous les indicateurs associés sur le marché du travail, publiés chaque trimestre dans un « Informations Rapides », portent également sur le champ France, hors Mayotte. Ils incluent les résultats des DROM hors Mayotte, avec des séries longues recalculées sur le champ France hors Mayotte depuis l'automne 2019.

Chaque année, la plupart des indicateurs annuels sont également diffusés et commentés DROM par DROM. Par exemple, depuis 2018, un tableau de bord annuel est diffusé sur Insee.fr (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Il propose les principaux indicateurs du marché du travail (taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage) comparant les données par DROM et pour l'Hexagone au cours des dernières années.

Depuis octobre 2020, en plus de l'exploitation de ces résultats en moyenne sur l'année, des taux de chômage trimestriels au sens du BIT sont calculés et diffusés par l'Insee pour chaque DROM historique en s'appuyant sur les résultats de l'enquête Emploi.

2.3.1.2 Demandeurs d'emploi et offres d'emploi

Les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et d'offres d'emploi, incluent les DROM hors Mayotte.

Depuis 2017, la correction de la saisonnalité et des jours ouvrables (CVS-CJO) des données des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) a été centralisée à la Dares pour toutes les séries territoriales : les méthodes sont ainsi harmonisées et la mise en cohérence, telle que la somme des données régionales hors Mayotte égale aux données pour la France hors Mayotte, est assurée.

2.3.1.3 Statistiques sur l'emploi, les revenus d'activités, les mouvements de main-d'œuvre

La grande majorité des sources d'origine administrative donnent lieu à publication pour chaque DROM. En particulier, le Siera couvre les DROM hors Mayotte.

Les effectifs des Estimations annuelles d'emploi (salarié et non-salarié, public et privé) sont diffusés en séries longues par département depuis 1989 ; ces séries couvrent les 4 DROM avec du détail pour chacun d'eux au niveau sectoriel A38. Un détail par zone d'emploi et par type d'employeur (privé, public, particulier employeur) est également fourni pour chaque DROM (et par secteur au niveau A5), ainsi que des détails par département par sexe et tranches d'âge.

Depuis juin 2017, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont une publication commune Insee-Dares-Urssaf²³ Caisse nationale. Son champ est celui de la France hors Mayotte. Depuis juin 2018, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont également produites pour chacun des DROM hors Mayotte.

Par ailleurs les données sur les rémunérations salariales contenues dans les bases Tous salariés couvrent les DROM historiques et fournissent du détail pour chacun eux dans les différents produits associés à la diffusion de ces bases millésimées.

La Dares publie également l'emploi intérimaire en fin de mois par région de France hors Mayotte, y compris pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion. Les séries débutent en janvier 2000.

Annuellement depuis 2021, la Dares diffuse l'emploi détaché en fin de trimestre par région et département de France hors Mayotte. Les séries non désaisonnalisées débutent en 2018.

Le périmètre géographique des enquêtes réalisées par la Dares intègre autant que possible les DROM.

Les quatre enquêtes du dispositif Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) font maintenant l'objet d'une extension aux DROM hors Mayotte. La collecte a débuté en juillet 2017 pour l'enquête trimestrielle et en 2018 pour l'enquête sur les petites entreprises (Acemo-TPE), l'enquête sur le dialogue social en entreprise (Acemo-DSE) et l'enquête sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés (Acemo-PIPA).

2.3.1.4 L'emploi public

Les DROM hors Mayotte sont couverts par les données d'emploi public produites et diffusées.

2.3.1.5 L'emploi au sens du recensement

Les données sur l'emploi issues du recensement de la population, sont disponibles pour chacun des DROM, sous forme de chiffres clés, tableaux détaillés. Elles présentent les caractéristiques de la

23 : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

population active, de l'emploi au lieu de travail, de l'emploi au lieu de résidence, les déplacements domicile/travail, à un niveau infra-régional.

2.3.1.6 L'activité partielle et les restructurations d'entreprises

Depuis 2020, les statistiques sur l'activité partielle et les restructurations d'entreprises (procédures de licenciement économiques collectifs et ruptures conventionnelles) incluent l'ensemble des cinq DROM.

2.3.1.7 Indicateurs de tension

Établis à partir de plusieurs sources (DEFM, enquête Besoins en main-d'œuvre, enquête Emploi, enquête annuelle de recensement de la population, enquête conditions de travail / risques psychosociaux, offres d'emploi collectées par France Travail (anciennement Pôle emploi) et offres d'emploi en ligne), les indicateurs de tension publiés par la Dares, conjointement avec France Travail (anciennement Pôle emploi), sont diffusés pour les régions de l'Hexagone et pour chacun des DROM hors Mayotte.

2.3.1.8 Dispositifs d'insertion professionnelle

Le nombre d'entrées et de bénéficiaires des différents dispositifs de la politique de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (contrats aidés, accompagnement des jeunes, entrées en formation des personnes en recherche d'emploi, apprentissage, etc.) sont diffusés chaque mois par la Dares pour chacun des cinq DROM séparément via le site « poem.travail-emploi.gouv.fr ».

Les taux de poursuite d'études et d'emploi en sortie de l'apprentissage issus du dispositif InserJeunes sont diffusés pour les DROM hors Mayotte (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques).

2.3.1.9 Dispositifs de suivi des demandeurs d'emploi

Actualisé trimestriellement, le dispositif ForCE mis en place par la Dares, permet de mesurer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et les trajectoires de retour à l'emploi. Il résulte de l'appariement des données de quatre bases statistiques : le fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi), la base des contrats salariés issue des DSN, la base des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base de suivi des jeunes en mission locale. Le dispositif est accessible via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les données sont disponibles pour les DROM hors Mayotte.

2.3.2 À Mayotte

À Mayotte, de 2013 à 2023, l'enquête Emploi a été réalisée chaque année au 2^e trimestre, et non pas en continu sur l'ensemble de l'année comme dans l'Hexagone et dans les quatre autres DROM. La

publication des résultats en début d'année porte donc sur la situation au moment de la collecte de l'année précédente. Le questionnaire est très proche de celui qui était utilisé dans les DROM historiques avant 2013. Mayotte est incluse dans le tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête Emploi diffusé depuis 2018 sur Insee.fr.

Depuis début 2023, l'enquête Emploi est réalisée en continu à Mayotte, avec une montée en charge progressive pour un échantillon cible début 2024 ; 2023 a été concomitante à la dernière enquête annuelle qui a été menée en parallèle au 2e trimestre 2023, la comparaison entre les deux devant permettre une analyse des différences pour neutraliser les ruptures de séries.

S'agissant du Siera, Mayotte n'était quasiment pas couvert jusqu'en 2021, mais la déclaration en DSN est devenue la norme depuis 2022. L'analyse en cours de l'exhaustivité sur deux années de suite (2022 et 2023) doit permettre d'instruire l'intégration de Mayotte dans les différents produits du Siera, à la fois en niveau et en séries, après un travail de réropolation.

S'agissant de l'emploi public, un encadré avec une estimation globale de l'emploi public pour Mayotte est diffusé par le service statistique ministériel de la Fonction publique dans le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique (cf. chapitre 3 – Sélection de publications statistiques).

Les séries des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de Mayotte sont diffusées depuis décembre 2016 par le Cerom dans les tableaux de bord, introduits par un avertissement. La possibilité de corriger les séries de DEFM pour Mayotte de la saisonnalité et des effets des jours ouvrables a été étudiée par la Dares début 2018 et début 2020. Elle avait alors conduit à privilégier l'analyse des évolutions en glissement annuel. L'expertise menée lors de la campagne de désaisonnalisation début 2022 a permis une publication de séries désaisonnalisées pour Mayotte. Il ressort néanmoins de cette expertise que de nombreuses séries ne présentent pas de saisonnalité.

Pour le dispositif Sortants des listes de Pôle emploi, le champ de l'enquête a été étendu à Mayotte en 2017.

À partir de 2020, les statistiques sur l'activité partielle et les restructurations d'entreprises (procédures de licenciement économiques collectifs et ruptures conventionnelles) incluent Mayotte.

L'ensemble des données relatives aux dispositifs d'insertion et de formation professionnelle (contrats aidés, contrat d'engagement jeune, entrée en formation, en apprentissage, etc.) publiées par la Dares sont disponibles pour Mayotte. Les données du dispositif ForCE sur l'accès à la formation des demandeurs d'emploi sont également disponibles pour Mayotte.

Bien qu'il y ait des données sur l'emploi public à Mayotte dans le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), le taux de couverture était insuffisant pour diffuser des données. Siasp 2022 est le premier millésime alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN). Cependant à ce jour aucune expertise sur le taux de couverture de la DSN à Mayotte n'a été menée par le service statistique ministériel de la Fonction publique. Un encadré avec une estimation globale de l'emploi public pour Mayotte est diffusé par le service statistique ministériel de la Fonction publique dans le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Il s'appuie sur l'enquête emploi.

2.3.3 Dans les COM

À partir du recensement de la population, des informations sur l'emploi sont disponibles et publiées chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, des informations sur l'emploi sont disponibles tous les cinq ans à partir de l'exploitation statistique du recensement qui est de la responsabilité des instituts statistiques de ces territoires.

Les séries des DEFM corrigées des variations saisonnières sont publiées pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Les statistiques de recours à l'activité partielle intègrent depuis mars 2020 les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon.

Avec la mise en place d'un dispositif d'enquête sur l'emploi en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'Isee et l'ISPF publient désormais des résultats détaillés sur le marché du travail, en concept du Bureau international du travail.

En Nouvelle-Calédonie, l'Isee réalise une enquête sur l'emploi (enquête sur les forces de travail), annuellement depuis 2017. Les résultats de l'édition 2020 ont été publiés en octobre 2021. La méthodologie de cette enquête est largement inspirée de celle de l'enquête Emploi annuelle à Mayotte. L'enquête n'a pu être réalisée en 2021, mais a été collectée annuellement depuis 2022 suite à la refonte du dispositif.

Grâce à une collaboration entre l'Isee et l'ISPF, une enquête sur l'emploi a également été mise en place en Polynésie française en 2018. Depuis, elle a lieu tous les ans en Polynésie (y compris pendant la période de la pandémie) et les publications sont disponibles à la fin de l'année de collecte.

2.4 Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie

La source de référence dans l'Hexagone pour la mesure du taux de **pauvreté monétaire** et des distributions de niveau de vie au niveau national est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Elle consiste en un appariement entre l'enquête Emploi et les données administratives fiscales et sociales sur les revenus et les prestations sociales (déclarations de revenus, dossiers des allocataires CAF²⁴, Cnav²⁵, MSA²⁶). Pour les résultats infra-nationaux, un dispositif annuel exhaustif, baptisé Filosofi, a été mis en place en 2015. Il s'appuie sur un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales et permet la diffusion de données à un niveau régional, départemental, communal voire infra-communal.

Concernant la **pauvreté en conditions de vie**, l'indicateur de privation matérielle et sociale est calculé par exploitation de l'enquête annuelle Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV),

24 : Caisses d'allocations familiales

25 : Caisse nationale d'assurance vieillesse

26 : Mutualité sociale agricole

volet français de l'enquête sous règlement européen Statistics on Income and Living Conditions (Silc). Depuis son lancement en 2004 et jusqu'en 2022, l'enquête SRCV n'avait été collectée que dans l'Hexagone hormis en 2018, les DROM historiques ayant bénéficié ponctuellement cette année-là d'une extension de l'enquête permettant de produire des résultats par territoire. Depuis 2022, la collecte de SRCV a été étendue aux DROM hors Mayotte. Les résultats seront désormais disponibles à partir de l'année 2022 sur le champ France hors Mayotte, mais la taille des échantillons Outre-mer ne permet pas d'avoir des résultats par DROM.

L'enquête sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC) réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations décrivant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, Internet fixe et mobile). Cette enquête répond à un règlement de l'Union européenne sur l'utilisation des TIC.

2.4.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion

Filosofi permet la diffusion de résultats sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire sur La Réunion et la Martinique depuis le millésime 2013 (publié en 2016). Depuis le millésime 2015 (publié mi-2018), la méthodologie est totalement cohérente avec celle de l'Hexagone.

En Guadeloupe et en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisagé à court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité des informations des fichiers fiscaux dans ces territoires. Pour pallier la moindre qualité des sources fiscales, un dispositif complémentaire de mesure des revenus et de la pauvreté par voie d'enquête, Budget de famille (BDF), a été mis en place dans les DROM, permettant des résultats sur chacun de ces départements. L'enquête est réalisée tous les cinq ans environ. La dernière collecte a été menée dans les DROM hors Mayotte en 2017, comme dans l'Hexagone, et les principaux résultats ont été diffusés en 2019 et 2020.

De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête SRCV (sur les ressources et conditions de vie), menée dans l'Hexagone, a été étendue ponctuellement aux DROM hors Mayotte pour la première fois en 2018 avec le soutien financier de la DGOM.

En 2017, l'enquête TIC-ménages sur les technologies de l'information et la communication a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DROM historique, avec le soutien financier de la DGOM, afin de pouvoir fournir des résultats significatifs par département. Les résultats ont été publiés en 2019. En 2022, le plan de sondage de l'enquête TIC a été modifié pour viser une population de répondants proportionnelle à celles des DROM hors Mayotte. Cette évolution pourra permettre d'exploiter l'enquête et de diffuser des résultats Outre-mer, sur l'agrégat des DROM hors Mayotte.

2.4.2 À Mayotte

Tout comme en Guyane, la qualité des sources administratives, intrant du dispositif Filosofi, sont de qualité insuffisante pour permettre la production de résultats sur ce territoire.

Une enquête Budget de famille, collectée en 2018, a permis d'actualiser les données sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire à Mayotte. Ces dernières ont été diffusées en 2020.

2.4.3 Dans les COM

En Nouvelle-Calédonie, en complément de son enquête Budget de famille (dont la dernière édition date de 2020), l'Issee a mis en place un dispositif annuel de suivi de la pauvreté et des inégalités à partir de sources administratives permettant de reconstituer l'ensemble des ressources monétaires des ménages. À noter que pour la première fois des taux de pauvreté monétaire sont diffusés au niveau de la Nouvelle-Calédonie, de ses provinces et de ses communes.

En Polynésie française, dans le cadre du partenariat Cerom, plusieurs études à partir des données de l'enquête réalisée par téléphone auprès des ménages ont été publiées entre avril 2021 et avril 2022. Ce dispositif permet de produire un indicateur de climat de confiance des ménages (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Par ailleurs, l'ISPF a réalisé une enquête sur les conditions de vie des étudiants en 2021. Les résultats de cette enquête commanditée par la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ) ont été publiés en mai 2022.

À Wallis-et-Futuna, le STSEE a réalisé une enquête Budget des familles, collectée de novembre 2019 à octobre 2020, qui a permis d'actualiser les résultats de l'enquête de 2005-2006. En partenariat avec la communauté du Pacifique (CPS), plusieurs rapports thématiques ont été publiés en avril 2022.

2.5 Santé

La France dispose de **bases de données médico-administratives nationales centralisées**, constituées et gérées par des organismes publics, couvrant de façon exhaustive et permanente l'ensemble de la population dans divers domaines stratégiques pour la santé publique et la recherche : recours aux soins dont les hospitalisations, prestations dont celles liées à un handicap, situations professionnelle, sociale et économique. Malgré certaines limites, ces bases constituent une source incontournable pour la connaissance de l'état de santé au niveau local, en particulier dans les DROM.

Les statistiques sur le domaine de la santé s'appuient sur les sources émanant des différents producteurs de données, qui assurent généralement leur diffusion via des bases de données « secondaires » mettant à disposition sur Internet un large ensemble d'indicateurs, en privilégiant les possibilités de déclinaison locale, par exemple la base Score santé de la Fnors²⁷ ou le mémento annuel « Statistiques et indicateurs de la santé et du social » (Statiss) réalisé depuis son édition 2017 par la Fnors en collaboration avec les agences régionales de santé (ARS) et avec l'appui du service statistique ministériel responsable des statistiques de santé, la Drees²⁸. De nombreuses sources couvrent les cinq départements et régions d'outre-mer, voire certains COM.

27 : Fédération nationale des observatoires régionaux de santé

28 : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

2.5.1 Dans les DROM

2.5.1.1 Les sources administratives

Les principales statistiques issues de sources administratives, produites par le service statistique ministériel responsable des statistiques sur la santé (Drees) et disponibles dans les DROM, sont les suivantes dans les cinq DROM :

- le Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (Sniir-AM) regroupe les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral. Les prestations de soins sont disponibles pour les cinq DROM depuis 2008 ;
- le Programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers (PMSI) recueille les informations médico-administratives sur les séjours hospitaliers, dans les établissements de santé publics et privés²⁹ ;
- la Statistique annuelle des établissements (SAE) fournit des données sur les établissements de santé publics et privés, concernant leur activité (nombre de séjours, de journées, d'actes), leurs capacités d'accueil (nombre de lits et de places), leurs équipements (plateaux techniques, blocs) et les personnels, médicaux et non médicaux, qui y travaillent ;
- les répertoires des professionnels de santé de ces professions (ADELI et RPPS) ;
- les données relatives à la formation (issues de l'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social) ;
- les données relatives aux maladies à déclaration obligatoire.

Et dans les DROM hors Mayotte (pour des raisons de montée en charge des sources mobilisées), les bases essentielles sont :

- l'appariement triennal entre des fichiers de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et des fichiers de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) permet d'obtenir des informations sur les revenus des professionnels de santé libéraux ;
- les données d'effectifs et de rémunérations des professionnels de santé salariés sont construites à partir des fichiers Siasp, DADS³⁰-Tous salariés et DADS-DSN de l'Insee ;
- des données relatives à l'accès géographique aux soins de santé, en ville comme à l'hôpital ; les données disponibles depuis 2013 incluent la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion et, quand les données le permettent, Mayotte ;

29 : En court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et réadaptation), hospitalisation à domicile et psychiatrie

30 : Déclarations annuelles de données sociales

- depuis 2012, des états financiers récapitulent, pour les quatre régions ultramarines dans lesquelles a été créée une agence régionale de santé, la dépense de santé par destination et par financeur.

Par ailleurs, on peut citer :

- la statistique nationale des causes médicales de décès est élaborée, à partir des certificats de décès, par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm³¹. Elle fournit des informations pour les cinq DROM, mais les données concernant Mayotte ne sont pas encore de même qualité que dans les autres régions ;
- le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess), opéré par l'Agence du numérique en santé, répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs ;
- la Drees a exploité des systèmes de gestion sur le Covid-19 de suivi des hospitalisations, les dépistages et la vaccination en lien avec le coronavirus³², ainsi que leur appariement. Ces bases étant exhaustives sur le territoire français, les statistiques qui en sont issues permettent de suivre la situation sanitaire de la même façon pour toutes les régions françaises.

2.5.1.2 Les enquêtes de la statistique publique

La plupart des enquêtes de la statistique publique incluent tout ou partie des DROM dans l'échantillon des personnes interrogées et proposent une représentativité de l'ensemble de la population française. Les enquêtes permettant d'isoler les DROM et de donner des résultats représentatifs et fiables sont toutefois moins nombreuses, notamment pour des raisons techniques et de coût. Ce sont des enquêtes auprès des structures sanitaires et sociales et de leur public ou des enquêtes en population générale.

Les principales sources produites par la Drees, avec résultats par DROM, sont :

- l'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social ;
- l'enquête nationale périnatale, réalisée avec l'Inserm dans les cinq DROM tous les cinq ans ; pour l'édition 2021, Santé publique France a étendu la collecte sur une plus longue période à La Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, pour y constituer un échantillon d'environ 3 700 naissances sur ces territoires (620 naissances sans extension) ;
- l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS), sur les limitations d'activité des personnes réalisée en 2021 couvre les cinq DROM et sera représentative au niveau de chaque territoire ;
- l'enquête Santé DOM 2019, pilotée par la Drees, est représentative de chacun des cinq DROM, alors qu'elle ne l'est pas au niveau des régions de l'Hexagone et que l'édition 2014 de l'enquête

31 : Institut national de la santé et de la recherche médicale

32 : SI-VIC, SI-DEP, VAC-SI

ne portait que sur l'Hexagone³³. La collecte a eu lieu entre juillet et décembre 2019. Des publications sont parues en 2021 ;

- l'appariement de l'échantillon démographique permanent (EDP)³⁴ de l'Insee, qui couvre 4 % de la population, avec le système national des données de santé (qui regroupe les données de l'assurance maladie, hospitalières et les causes de décès, et à terme le handicap et les complémentaires santé) et permet d'enrichir les données médico-administratives d'informations sociodémographiques, et donc de mieux connaître les inégalités sociales de santé en Outre-mer ;
- l'enquête Epicov³⁵, réalisée en partenariat avec l'Insee et l'Inserm, sur la prévalence du Covid-19 et les répercussions de l'épidémie sur les conditions de vie de la population. Cette enquête couvre la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ;
- l'enquête nationale auprès des services d'urgences, réalisée ponctuellement ; elle est conduite auprès de l'ensemble des services des urgences des hôpitaux et cliniques de France, et donc dans chacun des DROM. Elle vise à apporter un descriptif démographique et médical des patients pris en charge dans ces structures, et à décrire les évolutions structurelles majeures de ces services. L'enquête, dont la précédente édition a eu lieu en 2013, est rééditée en 2023 ;
- une enquête de santé scolaire de l'ARS de l'océan Indien a été menée à Mayotte auprès d'un échantillon d'élèves de 6^e, dont la collecte sur le terrain a eu lieu entre novembre 2018 et mars 2019.

D'autres enquêtes, épidémiologiques, sont réalisées par d'autres acteurs publics tels que Santé publique France, l'Inserm, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Elles peuvent être nationales, et dans ce cas ne pas être conçues pour une représentativité au niveau régional, ou limitées et adaptées à un ou des DROM pour répondre à un besoin spécifique.

À titre d'exemple, on peut citer :

- l'enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) réalisée par l'OFDT auprès des élèves de 11 à 18 ans ; la collecte de l'édition 2022 s'est déroulée concomitamment dans l'Hexagone et en Guyane ; des résultats ont été diffusés pour l'édition 2021 pour La Réunion, la Guyane et la Martinique ;
- l'enquête sur la santé Unono Wa Maore réalisée à Mayotte en 2019 par Santé publique France.

Enfin, des enquêtes sur des sous-populations sont aussi réalisées sur certains territoires et certaines pathologies, sous forme de cohortes (par exemple : cohorte d'étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels dans les DROM hors Mayotte).

33 : Les enquêtes européennes de santé, réalisées en 2014 et 2019 puis tous les six ans, remplacent les enquêtes décennales Santé, dont la dernière édition date de 2008. En 2008, des résultats ont été publiés pour l'agrégat constitué par les quatre DROM de l'époque, et l'enquête était représentative pour la Martinique et la Guadeloupe.

34 : Le champ géographique de l'EDP couvre l'Hexagone et les DROM, y compris Mayotte pour une partie des données (données d'état civil par exemple, comme les naissances et les décès). L'historique concernant les DROM démarre à différentes dates selon les sources des données alimentant l'EDP. Concernant les données issues du recensement de la population, les informations sur les DROM ont été intégrées dans l'EDP à compter du millésime 2004 (première enquête annuelle de recensement), hors Mayotte. Pour Mayotte, où le recensement était réalisé tous les cinq ans, les données de 2012 ont été intégrées à l'EDP ; celles de 2017 le seront dans les prochains mois.

35 : Enquête nationale sur l'épidémie du Covid-19

2.5.1.3 Les registres et autres dispositifs de surveillance

Un registre est un recueil continu et exhaustif de données intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique. Il permet en particulier de connaître l'incidence précise de ces événements sur le territoire concerné et d'en suivre l'évolution à des fins de surveillance. On peut citer les registres des cancers dans les DROM hors Mayotte, le registre sur les personnes en insuffisance rénale terminale traitée par suppléance (Réseau épidémiologie et information en néphrologie (Rein)) dans les DROM hors Mayotte, ou le registre national des tentatives de fécondation in vitro en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

D'autres dispositifs de surveillance s'appuyant sur des réseaux de professionnels fournissent des informations comme les dispositifs de toxicovigilance des Antilles et de La Réunion ou de surveillance de la grippe dans les cinq DROM.

2.5.2 Dans les COM

Les décès enregistrés par l'Insee ou par les instituts statistiques des COM ne sont pas à proprement parler des données de santé, mais peuvent être utilisés comme des indicateurs de l'état de santé de la population. Complétés des données du recensement de la population, ils permettent de calculer des indicateurs dérivés (espérance de vie, taux de mortalité, indicateurs de mortalité néonatale et mortalité infantile) dans la mesure où les effectifs concernés ne sont pas trop faibles. Par ailleurs, la structure de la population fournie par le recensement de la population (notamment âge-sexe) peut aussi servir à contrôler les comparaisons régionales d'autres indicateurs.

Certaines collectivités réalisent des enquêtes ou sont intégrées dans des réseaux de surveillance. Ainsi :

- les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont incluses dans la Statistique annuelle des établissements (SAE) en lien avec l'Agence régionale de santé de Guadeloupe, ainsi que dans le recensement des cancers effectué par le Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe. Les données hospitalières sont intégrées dans la base PMSI³⁶ pour les deux collectivités. Elles sont également incluses dans le système de surveillance des maladies à déclaration obligatoire ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon est la seule collectivité d'outre-mer intégrée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess). Depuis 2016, les données hospitalières sont également intégrées dans la base PMSI. La collectivité dispose également de données sur les affections de longue durée. On peut aussi noter l'intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon au registre du Réseau épidémiologie et information en néphrologie (Rein) depuis 2017 ;
- la Polynésie française est intégrée au registre du réseau Épidémiologie et information en néphrologie. Concernant les bases de données médicales, la Polynésie française dispose des certificats de santé de l'enfant, des certificats médicaux de décès et d'un registre des cancers ;

36 : Programme de médicalisation des systèmes d'information

- en Nouvelle-Calédonie, les sources de données médico-administratives incluent les causes médicales de décès, les professionnels de santé, les accidents du travail et maladies professionnelles, les affections de longue durée et les maladies à déclaration obligatoire. Plusieurs Baromètres Santé ont été réalisés depuis 2010, dont celui sur les jeunes en 2019. Les résultats de la 3e enquête Baromètre Santé adulte réalisée entre février et avril 2022 ont été publiés en 2023. On peut aussi noter l'intégration au registre du Réseau épidémiologie et information en néphrologie, et l'élargissement du programme national de surveillance des mésothéliomes en 2011 à cette collectivité ;
- pour Wallis-et-Futuna, on peut citer l'intégration au registre du Réseau épidémiologie et information en néphrologie.

2.6 Solidarités

Le domaine des « solidarités » regroupe un ensemble de thématiques connexes : celles de la famille, de l'enfance (notamment l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance en danger), la jeunesse, la pauvreté, l'hébergement social, la retraite, le handicap, la perte d'autonomie.

Dans ce domaine, le service statistique des ministères en charge des solidarités et de la santé, la Drees, réalise plusieurs types d'opérations statistiques, à un rythme annuel ou moins fréquent :

- des enquêtes auprès des organismes gestionnaires de prestations sociales, en pratique d'une part, les caisses de sécurité sociale notamment de retraite de la branche famille et, d'autre part, les collectivités locales notamment les départements ;
- une enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions sociales ;
- des enquêtes auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ES), à rythme quadriennal, portant respectivement sur le domaine de la protection de l'enfance, de l'hébergement social, du handicap et des personnes âgées ;
- des enquêtes auprès des personnes, qu'elles résident en ménage ordinaire ou en établissement : par exemple, une enquête sur le mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, une enquête sur les ressources des jeunes, un dispositif d'enquêtes sur le handicap et la perte d'autonomie, une enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, une enquête sur les motivations de départ à la retraite ;
- des échantillons statistiques produits à partir de données administratives : échantillons inter-régimes de retraités, de cotisants aux régimes de retraite, de bénéficiaires de minima sociaux garantis ; remontées individuelles de données des départements portant sur les bénéficiaires des prestations en direction des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

La représentativité des territoires d'outre-mer dans les données produites dépend du type d'opération.

2.6.1 Dans les DROM

Des résultats par DROM sont disponibles pour ce qui concerne :

- les données annuelles issues d'enquêtes exhaustives sur l'aide sociale des départements : enquête Aide sociale, enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA³⁷ ;
- les données annuelles sur les minima sociaux ;
- les données collectées auprès des écoles de formation aux professions sociales dans le cadre de l'enquête annuelle Ecoles.

Les résultats ventilés par DROM sont diffusés en open data sur l'espace « data.drees ».

Par ailleurs, le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess), géré par l'Agence du numérique en santé, répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs.

Les enquêtes auprès des établissements et services et les échantillons statistiques ont pour champ géographique l'Hexagone et les DROM. Toutefois, la possibilité de réaliser des analyses statistiques sur les départements d'outre-mer à partir des données collectées peut être limitée du fait d'un nombre insuffisant d'observations, du fait de non-réponse aux enquêtes ou du fait de la taille limitée de l'échantillon de la population. Des résultats par DROM historique peuvent potentiellement être produits, sous réserve d'une analyse préalable du nombre et de la qualité des observations dans chaque base de données, notamment à partir de :

- l'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés ;
- l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- les enquêtes auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE) et pour les adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) ;
- l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR). Pour la première fois, des résultats issus de l'EIR ont été diffusés à La Réunion en mai 2022 ;
- l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) ;
- les remontées individuelles sur les prestations d'aide sociale départementale (RI-insertion, RI-APA-ASH, RI-PCH, futures RI-autonomie...).

En ce qui concerne les enquêtes auprès des personnes, en règle générale et du fait de leur coût, celles-ci sont conçues pour être représentatives au niveau national seulement. Elles ne permettent pas d'analyses au niveau d'un département, qu'il s'agisse d'un DROM ou d'un département de l'Hexagone. Pour certaines enquêtes, le champ est en outre restreint au seul Hexagone, là aussi pour des raisons de coût.

³⁷ : Revenu de solidarité active

Certaines enquêtes ont toutefois un échantillon de taille suffisante pour permettre des analyses sur les DROM, comme :

- l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux, élargie aux DROM historiques lors de son édition 2018, et dont le nombre d'observations est suffisant pour une étude spécifique sur le champ de La Réunion uniquement (effectifs insuffisants pour les autres DROM) ;
- l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS), première étape des dispositifs d'enquête CARE (2014-2016) et Autonomie (2021-2024) est une enquête de très grande taille, dont l'échantillon est conçu pour permettre une représentativité au niveau départemental³⁸. La dernière édition a été réalisée en 2021 ;
- L'enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants collectée en 2021-2022 inclut un sur-échantillon de familles vivant à La Réunion.

2.6.2 Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont dans le champ de l'enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et il est possible d'en produire des résultats. Toutes les COM sont dans le champ de l'échantillon inter-régimes de retraités, mais la taille de l'échantillon est insuffisante pour permettre une exploitation des données sur chacun des territoires.

En Polynésie française, des études sur la population des seniors « matahiapo » et sur les solidarités familiales autour des seniors ont été publiées en 2020 et 2021, en partenariat avec l'Ined³⁹. En 2023, une étude sur le recours aux évacuations sanitaires d'urgence a été publiée en partenariat avec l'Ined et le Centre Hospitalier de la Polynésie française.

2.7 Enseignement, éducation (dont illettrisme)

La base de données statistiques du système éducatif français s'appuie sur des sources provenant des services statistiques du ministère en charge de l'éducation nationale, du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que d'autres ministères ayant la tutelle d'établissements de formation, comme le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ou le ministère de la Santé et de la Prévention.

Du côté de l'enseignement scolaire, c'est la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique ministériel responsable des statistiques sur l'éducation, qui assure l'élaboration et la diffusion d'indicateurs et d'études sur le système éducatif français.

Son activité s'organise autour de quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires.

38 : Mayotte n'est pas dans l'échantillon de VQS 2014 et a une collecte spécifique pour VQS 2021.

39 : Institut national d'études démographiques

Son système d'observation repose en très grande partie sur des sources administratives de gestion des élèves et enseignants que ce soit celles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mais aussi des autres ministères ayant des activités d'enseignement scolaire. Ces sources exhaustives sur tout le territoire français, donc y compris DROM, permettent toutes les statistiques et publications avec déclinaison territoriale.

Depuis début 2021, un nouveau système d'information a été construit par la Depp et la Dares sur l'insertion des jeunes de niveau CAP à BTS : InserJeunes. Basé sur l'appariement de plusieurs sources administratives, les sources bases élèves de la Depp et la source mouvements de main-d'œuvre (MMO) de la Dares, ce système d'information permet de publier pour chaque génération de jeunes sortant du système éducatif des taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants. D'autres indicateurs sont également diffusés au niveau des établissements : taux d'interruption en cours de formation, taux de poursuite d'études et pour la partie apprentissage le taux de rupture des contrats d'apprentissage. Il s'agit ainsi d'une source exhaustive qui couvre tout le territoire français (sauf Mayotte⁴⁰), et permet toutes les statistiques et publications avec déclinaison territoriale jusqu'à l'établissement.

Pour compléter les sources administratives qu'elle exploite, la Depp réalise également des enquêtes :

- enquêtes exhaustives auprès des établissements (EPI⁴¹);
- enquêtes sur échantillon sur le climat scolaire auprès des élèves et des personnels ;
- enquêtes triennales sur les pratiques enseignantes ;
- évaluations des compétences des élèves, sur échantillon ou exhaustives ;
- suivi de panels d'élèves, en particulier un panel d'élèves en situation de handicap ;
- pour éclairer les conséquences de la crise sanitaire, la Depp a collecté en 2020 des enquêtes spécifiques auprès d'échantillons représentatifs de familles d'élèves du second degré et auprès des différents acteurs du système éducatif. L'objectif était de rassembler des informations de plusieurs natures sur le vécu de l'ensemble des acteurs du système éducatif pour évaluer les effets de la période de confinement. Certaines de ces enquêtes ont donné lieu à des résultats par DROM.

Lorsque les enquêtes portent sur un échantillon, elles couvrent l'Hexagone et les DROM mais leurs protocoles statistiques nationaux (enquête sur le climat scolaire, enquête sur les pratiques enseignantes) ne sont pas conçus pour donner une image départementale ou académique quelque soit le territoire. C'est également le cas des panels.

En revanche, par définition, les enquêtes exhaustives sont France entière et permettent des déclinaisons territoriales fines.

Ce système d'information est co-construit avec les services statistiques académiques (SSA) présents dans chaque rectorat et vice-rectorat, dont le réseau est animé par la Depp, ce qui assure la qualité des

40 : Du fait de décalage temporel du déploiement de la DSN à Mayotte, laquelle n'est progressivement mise en œuvre que depuis 2022.

41 : Enquête Parc immobilier

données mais permet également d'assurer des diffusions adaptées aux problématiques des territoires. Les SSA sont présents dans les cinq DROM, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Pour analyser la rémunération des personnels est également utilisée la source Siasp basée sur des données administratives (cf. chapitre 2.3).

Par ailleurs, le recensement de la population et l'enquête Emploi livrent des résultats statistiques sur les diplômes et la formation de la population, à des niveaux territoriaux différents (infra-national pour le recensement ; national et par DROM pour l'enquête Emploi).

Les études de la Depp ayant une dimension académique comportent toujours les DROM, voire les COM si les données le permettent.

Enfin tous les 3 ans l'ouvrage « Géographie de l'École » offre une vue globale, cartographiée de la géographie du système éducatif selon les territoires en proposant une grande variété d'indicateurs sur le système éducatif ; la dernière édition date de 2021. Et un nouvel outil développé par la Depp, « géoéducation », permet désormais de représenter des cartes.

Sur la question de l'**illettrisme**, la Depp mobilise les enquêtes menées chaque année lors des Journées Défense et Citoyenneté, dans l'Hexagone, dans les DROM et les COM : obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement citoyen et l'âge de 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (ainsi qu'une évaluation en numératie) construits par la Depp. Ils permettent d'établir un diagnostic fiable des jeunes les plus en difficulté au niveau départemental.

Une enquête Formation tout au long de la vie (FLV) qui vise à mesurer et caractériser d'une part, l'accès des adultes à la formation et, d'autre part, les compétences des adultes dans des situations de la vie quotidienne (écrit, calcul, usage d'Internet) a été collectée en 2022 et début 2023. Elle a donné lieu à une publication nationale en avril 2024, qui compare les DOM au reste de la France.

2.7.1 Dans les DROM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants concernent les cinq DROM. Les données administratives collectées étant exhaustives, elles donnent lieu à publication DROM par DROM. C'est le cas des données sur les établissements, sur les élèves et apprentis, sur les personnels.

Les données du constat de rentrée 2020, 2021 et 2022, dont l'exploitation permet d'évaluer l'impact en termes de décrochage et d'orientation dans le contexte de la pandémie, sont également disponibles par DROM.

Les évaluations exhaustives en début de CP⁴², mi-CP, CE1⁴³, de 6^e, seconde et CAP permettent de fournir des profils des compétences des élèves dans l'ensemble des rectorats et vice-rectorats des cinq DROM. Existant depuis 2017 pour les 6e et 2018 pour les autres, elles permettent notamment de suivre d'une

42 : Cours préparatoire

43 : Cours élémentaire 1ère année

part les évolutions des compétences des élèves mais aussi les écarts par rapport au niveau national déclinés selon les secteurs de scolarisation des élèves, le profil social ou le genre.

Le recensement de la population permet de diffuser chaque année les mêmes données sur la formation et les diplômes, dans les DROM hors Mayotte et l'Hexagone ; concernant Mayotte, ces informations suivent l'évolution du recensement (cf . chapitre sur le recensement de la population).

Les indicateurs du nouveau dispositif InserJeunes sont également calculés sur les DROM hors Mayotte depuis fin 2021. Concernant Mayotte, les indicateurs pourront être calculés après l'achèvement du déploiement de la DSN sur ce territoire, sous réserve d'une qualité suffisante des fichiers.

Concernant l'illettrisme, les résultats des enquêtes Depp menées lors des Journées Défense et Citoyenneté permettent une diffusion par DROM.

Par ailleurs, l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV) 2022-2023 a bénéficié d'une extension d'échantillon pour les cinq DROM, qui permettra de produire des résultats pour chacun d'entre eux. L'exploitation de ces suréchantillons donnera lieu à des publications prévues à l'automne 2024.

2.7.2 Dans les COM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants comprennent les COM pour les élèves et pour les concours de personnels. Elles donnent lieu à publications sur ces territoires.

Les évaluations exhaustives sur les compétences des élèves aux entrées de CP, de CE1, de 6^e et de seconde fournissent des résultats sur les COM (seulement en 6^e et seconde en Nouvelle-Calédonie, la collectivité ayant la compétence sur le 1^{er} degré).

Concernant l'illettrisme, les enquêtes Depp menées lors des Journées Défense et Citoyenneté portent également sur les COM.

À partir du recensement, des informations sur les diplômes et la formation sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que ceux de l'Hexagone pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, ces informations sont disponibles tous les cinq ans.

En Nouvelle-Calédonie, un baromètre sur le bien-être du personnel de l'enseignement dans le second degré, enseignants et directeurs, a été lancé en 2023, sur le modèle du baromètre national, avec des adaptations locales. Les résultats ont été diffusés en mars 2024.

2.8 Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des statistiques par établissement sont disponibles pour chaque DROM. Il s'agit :

- des effectifs des étudiants ;
- des obtentions des diplômes des étudiants ;
- des indicateurs de parcours et de réussite en BTS, DUT, licence et master ;
- des indicateurs d'insertion après un DUT, une licence professionnelle et un master.

Il en est de même pour les COM lorsque la base centrale des établissements indique la présence d'au moins un établissement, ce qui est le cas pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Ces statistiques sont produites à partir de sources administratives (par exemple, le système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise⁴⁴), et le système d'information Scolarité ou le système d'information Ocean⁴⁵) et/ou d'enquêtes menées notamment par la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (Sies), service statistique du ministère en charge de l'enseignement supérieur (enquête sur les établissements, enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université).

Le SIES vient de déployer la première version du système d'information InserSup permettant de connaître la situation d'emploi des étudiants quittant l'enseignement supérieur (type d'emploi, salaire, employeur, etc.) et ce, à plusieurs dates après leur sortie du supérieur et sur un champ d'étudiants plus large que celui des enquêtes menées actuellement. Des premiers indicateurs ont été publiés fin 2023, pour l'Hexagone et les DROM hors Mayotte.

La plateforme « Mon master » a été ouverte au printemps 2023 aux étudiants qui souhaitent s'inscrire en master. Les données enregistrées ont été exploitées par le SIES donnant lieu à deux notes flash fin 2023 puis début 2024 sur les vœux des étudiants puis leurs acceptations en master, à l'instar de celles de Parcoursup. Un fichier en open data présentant des statistiques détaillées pour l'ensemble des utilisateurs a également été mis à disposition en février 2024. Des bilans académiques de cette première campagne de la plateforme Mon master ont été publiés en juin 2024, sous un format similaire à ceux proposés chaque année pour Parcoursup. Ces statistiques portent sur l'ensemble des étudiants souhaitant s'inscrire en master dans un établissement français, qu'il soit situé dans l'Hexagone, les DOM ou les COM.

Le suivi d'un panel de bacheliers, dans l'Hexagone et les DROM, permet de produire des résultats au niveau national mais pas au niveau régional. Ce panel sera remplacé en 2024 par des statistiques issues d'appariements entre les bases annuelles individuelles SISE.

Par ailleurs, depuis 2017, l'enquête CollTerr permet d'appréhender la part du budget que consacre chaque collectivité à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Elle couvre toutes les collectivités de l'Hexagone ou d'outre-mer finançant l'enseignement supérieur et la vie étudiante, et permet de diffuser des résultats pour les DROM, la Polynésie française dans le cadre d'un partenariat avec l'Ined et la Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, l'Isee a mobilisé les bases Sise afin de produire une première étude sur la poursuite en études supérieures des bacheliers calédoniens sur la période 2011-2020 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

44 : Du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

45 : Outil de coordination des enquêtes annuelles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

2.9 Jeunesse

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes⁴⁶ – couvre le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Les données qu'elle publie sur la jeunesse proviennent de sources administratives des administrations de ce champ (Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, Agence du service civique) :

- le système d'information relatif aux accueils collectifs de mineurs (ACM), sous responsabilité de la Djepva⁴⁷, est alimentée réglementairement par les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs déclarés auprès des services déconcentrés en charge de la jeunesse. Elle permet de produire des statistiques sur les accueils avec hébergement – par exemple, les colonies de vacances – ou sans hébergement – par exemple les accueils de loisirs en période périscolaire ou extrascolaire – ainsi que sur les accueils de scoutisme. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- la base des diplômés d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ou d'un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est alimentée en données de gestion au niveau local et est gérée par la Djepva. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- le fichier de gestion administrative du service civique (base Elisa) est propriété de l'Agence du service civique et de l'Agence des services et paiements. La Medes exploite les données anonymisées de la base et diffuse des effectifs annuels d'entrées en mission de service civique au niveau régional et départemental.

Les données produites concernent les DROM, et les données diffusées couvrent chacun des cinq DROM.

Depuis 2023, un nouvel indicateur conjoncturel de suivi du Service Civique est produit pour rendre compte de la part d'une génération qui réalise une mission de service civique (avec les taux de réalisation par âge observés une année donnée). Décliné au niveau départemental, cet indicateur permet de mettre en lumière de manière très concrète les disparités territoriales de recours au dispositif : les DROM ayant de manière générale des taux de réalisation bien plus élevés que dans l'Hexagone.

Depuis 2023, est également produit un nouvel indicateur sur la proportion de diplômés du BAFA dans la classe d'âge de 16- 24 ans (à partir des titulaires de diplôme par âge observés une année donnée). Cet indicateur est aussi décliné au niveau départemental pour permettre de mettre en lumière de manière très concrète les disparités territoriales : la part d'une génération diplômée du Bafa dans les DROM étant de manière générale très inférieure à celle dans l'Hexagone.

Pour les COM, des statistiques sont produites et diffusées à partir de la base de données des accueils collectifs des mineurs et de la base de gestion des diplômés du BAFA-BAFD ainsi qu'à partir du fichier

46 : Mission enquêtes, données et études statistiques

47 : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

de gestion administrative du service civique pour la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

2.10 Sport

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes⁴⁸ – couvre le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Les données qu'elle publie dans le domaine du sport proviennent de sources administratives des administrations de ce champ, de recensements ou d'enquêtes.

Les données administratives sont :

- la base Formations et diplômes de l'animation et du sport (Forômes), destinée au suivi administratif des diplômes professionnels est exploitée pour la production de tableaux de données au niveau départemental ;
- le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) est une base renseignée par les représentants des fédérations sportives agréées (conseiller techniques sportifs, directeurs techniques nationaux...). Cette base permet un suivi des sportifs de haut niveau ; elle couvre l'Hexagone, les DROM et les COM.

Les recensements sont :

- le recensement des licences et clubs sportifs. Il permet de diffuser des données régionales et départementales sur le nombre de licences délivrées et le nombre de clubs par fédération sportive agréée par le ministère en charge des sports. Sont également produites des données à l'échelle communale ;
- le recensement des équipements sportifs (RES ou DataES) est un dispositif porté par la Direction des sports, via son pôle à compétence nationale le Pôle de ressources national sport innovation (PRNSI), avec l'appui de la Medes. Après plusieurs années d'interruption, la collecte a été relancée en juin 2023, avec une importante phase de mise à jour. La MEDES diffuse des données régionales et départementales dans les DROM.

Les enquêtes sont :

- le baromètre national des pratiques sportives. Cette enquête biannuelle, réalisée pour la première fois en 2018 en collaboration avec le Credoc⁴⁹, a été reconduite en 2020 et 2022. Sa fréquence de collecte va être augmentée en lien avec la tenue prochaine des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 : elle devient annuelle de 2023 à 2026. Le baromètre permettra ainsi d'observer la dynamique de la participation sportive à l'aune des Jeux. Elle est menée auprès d'un échantillon de 4 000 personnes, en France hors Mayotte ;

48 : Mission enquêtes, données et études statistiques

49 : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

- l'insertion des diplômés d'un BPJEPS (ID-BPJEPS). L'enquête porte sur les insertions des diplômés du sport et de l'animation. Elle est réalisée en collaboration avec la Direction des sports et est déployée dans l'Hexagone et dans les DROM. L'exploitation de cette enquête est exclusivement nationale ;
- l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS). Cette enquête décennale reconduite pour la dernière fois en 2020 a été menée auprès d'un échantillon de 12 000 personnes, dans l'Hexagone et les cinq DROM.

2.10.1 Dans les DROM

Sont disponibles pour chacun des cinq DROM, les données issues des sources administratives et des recensements :

- la base Formations et diplômes de l'animation et du sport (Forômes) ;
- le portail de suivi quotidien du sportif de haut niveau ;
- le recensement des équipements sportifs ;
- le recensement des licences et de clubs sportifs.

Pour ce dernier, les données communales sont diffusées pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, mais pas pour Mayotte.

L'édition 2023 du baromètre national des pratiques sportives de l'Injep⁵⁰ livre des résultats pour les DROM hors Mayotte.

L'édition 2020 de l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) a pour la première fois couvert Mayotte. Les DROM ont été interrogés de manière à pouvoir publier des données représentatives à un niveau agrégé : Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte. Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2021, 2022 et 2023.

Cette enquête a été déclinée à La Réunion en 2021 par l'université de La Réunion, donnant lieu à la diffusion de premiers résultats en février 2023.

2.10.2 Dans les COM

Des données sont publiées pour chacun des COM à partir du recensement des équipements sportifs et du recensement des licences et clubs sportifs.

50 : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

2.11 Vie associative

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes⁵¹ – couvre le champ de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Les données qu'elle publie dans le domaine de la vie associative proviennent de sources administratives ou d'enquête.

Les données administratives sont :

- le répertoire national des associations (RNA), qui permet de suivre les créations d'associations ;
- les données de l'Urssaf et de la MSA relatives à l'emploi associatif.

Sont disponibles pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, les données issues des sources administratives publiées dans les fiches régionales de la vie associative réalisées avec l'association Recherches & Solidarités (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques) ;

L'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (ENEAD) permet de diffuser des données au niveau régional. La première édition, dont la collecte s'est déroulée de février à avril 2021, a couvert les cinq DROM. Les premiers résultats pour chaque territoire ont été publiés en février 2023.

2.12 Culture

L'enquête Pratiques culturelles, pilotée par le SSM Culture (Deps) et réalisée dans l'Hexagone en 2018, a été conduite dans les cinq DROM dans le cadre d'un dispositif spécifique, avec notamment un questionnaire adapté aux pratiques locales. Pour ce faire, une étroite collaboration a été mise en place avec les acteurs locaux (direction des Affaires culturelles, Insee, acteurs culturels). La collecte de ces enquêtes s'est déroulée en 2019 et 2020. Des résultats sont publiés depuis 2021 sur les cinq DROM (cf. chapitre 3 – Sélection de publications statistiques).

L'Atlas Culture des territoires est un site Internet proposé par le Deps. Il est pensé comme une ressource de référence des données publiques de la culture en France : lieux et offre, dépenses publiques, politiques publiques, entreprises et emploi. Ce site, construit autour d'une carte interactive et de fiches portraits de région, propose des indicateurs pour chacun des cinq DROM.

Depuis 13 ans, le Ministère réalise chaque année sur le territoire hexagonal l'enquête « À l'écoute des visiteurs » de musées et de monuments nationaux. Ce programme d'enquête constitue une base solide d'analyse des publics des lieux patrimoniaux de manière générale et dans le temps long. Pour la première fois en 2023, une déclinaison de cette enquête a eu lieu dans quatre territoires ultramarins : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion. Cette enquête a été élaborée en collaboration avec les directions des affaires culturelles et les directeurs et directrices d'établissements muséaux de ces territoires. Le Deps a assuré la coordination et l'analyse de l'enquête par questionnaire auprès des visiteurs des musées et monuments nationaux ultra-marins. Les résultats seront valorisés dans l'édition

51 : Mission enquêtes, données et études statistiques

2024 de l'ouvrage annuel Patrimostat (publication de référence du ministère de la Culture sur la fréquentation des patrimoines en France).

2.13 Logement et construction

Le service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel du ministère en charge notamment du logement, produit et publie des informations, études et synthèses statistiques, économiques et sociales dans les domaines du logement et de la construction. À cet effet, il gère des répertoires ou des enquêtes, exploite des fichiers administratifs et procède à des analyses et synthèses économiques et sociales en liaison avec les services déconcentrés et ses partenaires (services de l'État, fédérations professionnelles, économistes/chercheurs, etc.).

Les répertoires sont :

- le répertoire des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé Sit@del (système d'information et traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et locaux). Actualisé selon une fréquence mensuelle, il recense toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme formulées dans l'Hexagone et les DROM ;
- le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS) qui permet chaque année depuis 2011 de connaître entre autres la composition des logements du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc.). Son champ, qui a été élargi aux logements-foyers en 2020, inclut l'Hexagone et les DROM. Des résultats statistiques et des données par logement sont diffusés en open data.

Les enquêtes conduites sont :

- l'enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) : elle mesure l'activité du secteur de la promotion immobilière et porte sur la commercialisation de logements neufs (maisons individuelles et appartements), destinés à la vente quel que soit l'acquéreur (particulier, bailleur social ou institutionnel). Son champ est limité à l'Hexagone ;
- l'enquête sur le prix des terrains et du bâti (EPTB) : cette opération statistique menée auprès des ménages permet principalement de suivre le prix des terrains à bâtir faisant l'objet de la construction d'une maison individuelle neuve et d'estimer le poids du prix d'achat du terrain dans le coût global du projet de construction. Cette enquête est exhaustive dans l'Hexagone et les DROM ;
- l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) dont l'usage exclusif est le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sur le champ des logements collectifs situés dans l'Hexagone ;
- l'enquête sectorielle annuelle réalisée par l'Insee et dont le SDES assure une co-maîtrise d'ouvrage sur la construction (et les transports), couvrent l'enquête des entreprises des DROM. Le dispositif Esane qui inclut cette enquête fournit des données comptables à partir des liasses

fiscales et des données sectorielles à partir de l'ESA y compris dans les DROM. Pour Mayotte, une enquête spécifique existe (Enquête structurelle des entreprises de Mayotte : Esem) en complément des données des liasses fiscales.

Le SDES produit chaque année le compte satellite du logement en cohérence avec les comptes nationaux. Ce document très riche porte sur la France entière et donc les DROM, même s'il n'y a pas de diffusion de données locales (Hexagone comme Drom) compte tenu des mécanismes de calcul.

Tous les deux ans, le SDES produit également le fichier des logements à l'échelle communale (Filocom) dont la finalité est de constituer, à partir de plusieurs sources fiscales, une base annuelle exhaustive de données statistiques sur les logements et les caractéristiques de leurs occupants et de leurs propriétaires. Filocom couvre l'Hexagone et les DROM. Toutefois, en raison de problèmes de qualité de l'information fiscale disponible sur les territoires ultramarins, les statistiques produites sur les DROM ne les distinguent généralement pas entre eux.

Par ailleurs, une enquête Logement est réalisée à un rythme pluriannuel, pilotée par l'Insee en association avec le SDES. Selon les années, grâce à une extension de la taille de son échantillon, l'enquête permet de fournir des statistiques par DROM.

Enfin, le recensement de la population livre des résultats statistiques sur le logement à des niveaux géographiques très fins, jusqu'à l'infra-communal, pour toutes les régions françaises et les COM.

L'Insee produit différentes statistiques sur le logement.

Les estimations annuelles du parc de logements (EAPL) font la synthèse et la mise en cohérence de plusieurs sources statistiques. Pour les DROM, l'estimation est principalement réalisée à l'aide du recensement de la population et des enquêtes sur le logement de 2006 et 2013 ; seul un chiffre agrégé au niveau de l'ensemble des DROM, hors Mayotte, est estimé. Les EAPL permettent de dénombrer les logements, en distinguant les catégories (résidences principales, secondaires, occasionnelles ou vacantes), par les types de logement (habitat collectif ou individuel) ou encore les statuts d'occupation (propriétaires, locataires du secteur libre ou social, autres).

L'Insee réalise régulièrement l'enquête Logement (ENL) pour décrire les conditions de logement des ménages (suroccupation, défauts du logement...) et leurs dépenses en logement. Des extensions permettent d'avoir des résultats par DROM en 2006 hors Mayotte, puis en 2013 y compris Mayotte. Les résultats de l'enquête réalisée en 2023-2024 permettront également de réaliser des analyses par DROM. L'enquête 2020 réalisée par le Sdes ne couvre en revanche que l'Hexagone.

Chaque année, le fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) fournit des informations sur l'ensemble des logements et des personnes connus par l'administration fiscale. Ces données administratives couvrent les DROM. Les données relatives à la Guyane et à Mayotte doivent être utilisées avec la plus grande précaution.

Enfin, le recensement de la population livre des résultats statistiques sur le logement à des niveaux géographiques très fins, jusqu'à l'infra-communal, pour toutes les régions françaises et les COM.

Par ailleurs, l'Insee publie chaque trimestre des indicateurs conjoncturels :

- l'indice des loyers d'habitation, qui mesure l'évolution des loyers d'habitation, avec une déclinaison par DROM hors Mayotte. Cet indice est construit à partir des données de l'enquête Loyers et charges (pour le secteur libre) et de l'enquête loyers auprès des bailleurs sociaux (pour le secteur social) ;
- l'indice des prix des logements neufs et anciens, uniquement au niveau Hexagone. Ils sont construits à partir des données notariales sur les ventes de logements anciens et de l'enquête ECLN du SDES sur le neuf.

2.13.1 Dans les DROM

Des analyses peuvent être réalisées dans les cinq DROM à partir de l'enquête Logement 2013, et pourront l'être à l'avenir avec l'enquête Logement 2023-2024.

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques peuvent être élaborés chaque année sur les logements, dans les DROM hors Mayotte de la même façon que pour l'Hexagone. À Mayotte, le recensement ayant eu lieu de façon exhaustive tous les cinq ans jusqu'en 2017, des résultats détaillés portant sur 2012 ont été publiés en 2015 et les résultats détaillés portant sur 2017 l'ont été en 2019 et 2020.

Des analyses annuelles peuvent également être réalisées avec Fidéli sur chaque DROM ; les données relatives à la Guyane et à Mayotte doivent toutefois être utilisées avec la plus grande précaution.

Enfin, l'indice des loyers d'habitation est diffusé trimestriellement pour chaque DROM hors Mayotte. Des diffusions au niveau de chacun des DROM hors Mayotte existent, concernant les statistiques sur les permis de construire (base Sit@del2), sur la conjoncture de la construction neuve de logements et sur le parc locatif social. Depuis 2014, les données relatives à Mayotte sont intégrées dans la base Sit@del2 des permis de construire.

Dans le cadre de l'ouverture des données publiques, le SDES met à disposition du public une large partie des informations concernant les autorisations d'urbanisme renseignées dans la base de données Sit@del2. L'essentiel des données de cette base est diffusé chaque mois en même temps que les statistiques sur la construction neuve (logements et locaux). Sont mises à disposition les autorisations d'urbanisme délivrées depuis 2013, qu'il s'agisse de permis de construire et de déclarations préalables créant au moins un logement, de permis de construire et de déclarations préalables de création ou d'extension de locaux non résidentiels, de permis d'aménager ou encore de permis de démolir. Les cinq DROM sont couverts par cette diffusion en ligne.

En 2020, a été expertisée la possibilité d'introduire des entreprises ultramarines dans l'échantillon de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs, dont l'unique utilisation est la production de l'indice national du coût de la construction. Les difficultés rencontrées tiennent d'une part, aux spécificités de la construction dans les DROM et, d'autre part, à la faiblesse du nombre de projets de construction collective dans ces territoires.

2.13.2 Dans les COM

À partir du recensement de la population, des informations sur le logement sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que celles de l'Hexagone pour les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur le logement sont disponibles tous les cinq ans à partir du recensement de la population.

2.14 Justice et sécurité intérieure

Les statistiques produites par le service statistique du ministère de la **Justice**, le service de la statistique, des études et de la recherche (SSER), s'appuient sur plusieurs types de sources :

- des extractions des logiciels de gestion des tribunaux. Le champ couvert dépend donc du déploiement (ou non) du logiciel dans les juridictions d'outre-mer ;
- des enquêtes auprès de juridictions, de structures « associées » au ministère de la Justice ou de professionnels du droit. Le champ couvert varie selon les enquêtes ;
- des décisions de justice ou des enquêtes dites « de satisfaction », collectées par un institut de sondage. Ces enquêtes n'ont pas de dimension localisée. Les premières couvrent l'ensemble du territoire français (y compris DROM et COM) ; dans les secondes, ne sont interrogées que des personnes résidant dans l'Hexagone.

Les statistiques de **sécurité intérieure**, produites par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent quant à elles sur deux piliers qui se complètent et s'enrichissent :

- les actes de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des infractions constatées, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des personnes mises en cause. Progressivement s'y ajoutent des informations recueillies sur les actes signalés aux forces de sécurité intérieure (main courante, signalements via plateformes, etc.) ;
- les résultats d'enquêtes de victimation. Ces enquêtes ont pour objectif de mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elles permettent de compléter les faits de délinquance enregistrés, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte.

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) a été réalisée annuellement par l'Insee de 2007 à 2021 en partenariat avec l'ONDRP⁵² et le SSMSI⁵³ auprès d'un échantillon de la population (25 000 ménages). Des extensions territoriales ponctuelles dans les DROM ont été réalisées : La

52 : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, supprimé en 2020.

53 : Créé fin 2014.

Réunion en 2011, Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2015 et Mayotte en 2020. En outre, une enquête de victimation similaire a été réalisée en 2021 en Nouvelle-Calédonie par l'Issee. L'enquête CVS a été remplacée par l'enquête annuelle Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) conduite par le SSMSI depuis 2022 auprès d'un large échantillon (200 000 personnes au total, en France hors Guyane et Mayotte).

Par ailleurs, à l'instar de l'enquête Virage sur les violences envers les femmes, réalisée dans l'Hexagone, l'Ined a également conduit une enquête dans certains départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion) en 2018.

2.14.1 Dans les DROM

Les données administratives issues des applications de gestion de la justice civile et pénale ainsi que les enquêtes récurrentes de la SSER couvrent les cinq DROM.

La plupart des publications du SSMSI incluent les cinq DROM dans le champ des études. En particulier, depuis 2022, les données de référence sur la délinquance enregistrée sont diffusées sur le champ France (Hexagone et DROM) et pour chaque département français. Jusqu'alors les DROM étaient présentés dans une section séparée. En janvier 2024, une publication départementale spécifique a été réalisée sur ce champ géographique pour présenter les données de référence. À l'été 2024, le SSMSI a diffusé un atlas départemental de la délinquance enregistrée incluant les DROM.

Le SSMSI met à disposition une base de données communales en open data accompagnée d'une application de data visualisation pour treize grands indicateurs de la délinquance. En 2023, cette base a été enrichie des communes des DROM.

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) a été collectée en 2022 et 2023 (2024 en cours de collecte sur le même champ) en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion. Les premiers résultats de l'enquête VRS 2022 ont été publiés en décembre 2023 sur le périmètre de l'Hexagone, l'objectif étant de se caler dans un premier temps sur le champ de l'enquête CVS. Le prochain rapport d'enquête pour l'édition 2023 prévue pour octobre 2024 portera sur le périmètre complet de la collecte : France hors Guyane et Mayotte.

Enfin, les données conjoncturelles sur la délinquance enregistrée ont été étendues aux DROM en mars 2024 : le champ géographique de la note de conjoncture du SSMSI sur la délinquance enregistrée porte donc sur la France (Hexagone + DROM).

2.14.2 Dans les COM

En ce qui concerne la justice civile :

- Saint-Martin et Saint-Barthélemy dépendent de la juridiction de Basse-Terre. Les statistiques annuelles de ces deux COM (à l'exception de celles sur les entreprises en difficulté pour Saint-Martin) sont incluses dans celles de la Guadeloupe ;

- pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, les indicateurs d'activité judiciaire sont produits par type de juridiction ;
- pour la Polynésie française, les statistiques annuelles sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort des tribunaux judiciaires, sur les affaires familiales, l'aide juridictionnelle, les tutelles de mineurs, la protection des libertés et les entreprises en difficulté ;
- en Nouvelle-Calédonie, les statistiques détaillées annuelles sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort de la Cour d'appel, sur les injonctions de payer et les tutelles de mineurs.

En ce qui concerne la justice pénale :

- les données sur les condamnations (source Casier judiciaire national, CJN) sont disponibles pour Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française. Elles ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna pour le moment ;
- les données de Cassiopée (suivi des affaires pénales) sont disponibles depuis 2014 pour la Nouvelle-Calédonie et depuis 2019 pour la Polynésie française. En revanche, elles ne sont pas disponibles pour Saint-Pierre-et-Miquelon ni pour Wallis-et-Futuna ;

Comme pour la justice civile, les données de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont incluses dans les données du tribunal judiciaire de Basse-Terre, que ce soit pour le CJN ou pour Cassiopée.

Concernant la justice pénitentiaire, la SSER diffuse depuis début 2022 les statistiques trimestrielles sur le milieu fermé (établissements pénitentiaires). Cette publication contient des tableaux spécifiques à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française. Saint-Barthélemy et Saint-Martin n'y figurent pas, car ils n'abritent aucun établissement pénitentiaire ; Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna non plus, car ils comptent moins de cinq écroués chacun, seuil de diffusion lié au secret statistique.

Les données sur les nombres de crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité dans chacun des COM sont présentées dans un encadré de la nouvelle publication sur les premiers résultats départementaux de l'année précédente « Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023 » (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). L'atlas accompagnant le bilan statistique annuel complet intègre une section spécifique consacrée aux COM. Un travail a été mené par le SSMSI pour aligner les indicateurs sur le champ COM au même niveau de détail que l'Hexagone.

2.15 Équipements et services dans les territoires

La base permanente des équipements (BPE), produite et diffusée par l'Insee, répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au grand public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. Cette base rassemble des données sur des points d'accès localisés à des niveaux géographiques fins : communes, territoires supra-communaux et infra (Iris⁵⁴) avec coordonnées (x,y). Elle permet de produire différentes informations au niveau d'un territoire,

54 : îlots regroupés pour l'information statistique

comme la présence ou l'absence d'un équipement, sa densité, etc. La BPE est construite à partir de 6 répertoires, 15 fichiers administratifs, 4 sources en open data et s'appuie sur des conventions avec 10 fournisseurs. Le champ recouvre les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport, des loisirs et de la culture, du tourisme et des transports. Près de 2,8 millions d'équipements sont répertoriés dans la BPE.

Les informations disponibles dans la BPE sont mises à disposition sur le site Insee.fr chaque année. La diffusion des résultats statistiques est identique pour tous les territoires de l'Hexagone et des DROM.

Un produit avec des évolutions sur une période de cinq ans est également mis à disposition sur le site insee.fr chaque année.

2.15.1 Dans les DROM

Le champ couvert par la BPE comprend l'Hexagone et les cinq DROM.

Quelques particularités sont cependant à souligner :

- quelques équipements ne sont disponibles pour aucun des cinq DROM car les types d'équipements concernés n'existent pas sur ces territoires (gares par exemple) ou bien les fichiers administratifs centralisés dont sont issues les informations sur leur localisation ont pour champ seulement l'Hexagone : il s'agit notamment des campings ;
- quelques équipements sont disponibles pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion mais pas pour Mayotte du fait de sources incomplètes : c'est le cas des établissements sociaux ;
- les équipements de Mayotte ne sont pas géolocalisés, du fait d'une proportion trop élevée d'éléments d'adressage insuffisants.

2.15.2 Dans les COM

Les collectivités d'outre-mer n'entrent pas dans le champ de la BPE et il n'existe pas de dispositif similaire géré par les COM eux-mêmes.

2.16 Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. Son évolution est présentée en variation mensuelle, en glissement annuel et en moyenne annuelle. Le champ géographique couvert par l'IPC

national est aujourd'hui celui de l'Hexagone et des cinq DROM (Mayotte est intégré à la chaîne nationale depuis 2023).

Par ailleurs, une enquête de comparaison spatiale des prix est organisée tous les cinq ans environ. Elle permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre chaque DROM et l'Hexagone (depuis 2010), et également entre la province et l'agglomération parisienne et la Corse. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés.

2.16.1 Dans les DROM

2.16.1.1 Indice des prix à la consommation

L'échantillon des prix collectés dans les DROM par l'Insee est suffisant pour publier des résultats mensuels de l'IPC dans chaque DROM, ce qui n'est pas possible pour les régions de l'Hexagone.

Avant 2023, Mayotte disposait d'un dispositif spécifique de mesure de l'inflation, non intégré à la chaîne nationale, qui permettait une publication mensuelle d'un IPC régional. Depuis janvier 2023, l'indice de Mayotte est calculé selon une méthode identique à celle des autres DROM et de l'Hexagone et est inclus dans l'indice national.

2.16.1.2 Comparaison spatiale de prix avec l'Hexagone

L'édition 2015 de l'enquête de comparaison spatiale des prix a intégré pour la première fois Mayotte, nouvellement DROM. L'édition suivante de cette enquête initialement prévue en 2021 a été réalisée au premier semestre 2022 du fait de la crise sanitaire ; les premiers résultats ont été publiés en 2023, pour chacun des cinq DROM (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques).

L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat⁵⁵ et de la Direction générale des Outre-mer (DGOM).

2.16.2 Dans les COM

2.16.2.1 Indice des prix à la consommation

Des indices des prix à la consommation sont publiés :

- mensuellement en Nouvelle-Calédonie, par l'Isee ;

55 : Direction générale de la Commission européenne, chargée de l'information statistique

- mensuellement en Polynésie française, par l'ISPF ;
- trimestriellement à Wallis-et-Futuna, par le STSEE ;
- trimestriellement à Saint-Pierre-et-Miquelon, par la Préfecture.

Ces indices des prix à la consommation sont calculés selon une méthodologie adaptée de celle mobilisée dans l'Hexagone et les DROM.

L'Insee publie également depuis début 2022 un indice des prix à la consommation des Calédoniens les plus modestes.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne publient pas d'indices des prix.

2.16.2.2 Comparaison spatiale de prix avec l'Hexagone

En 2022, les collectivités d'outre-mer qui le souhaitent ont été associées à l'opération de Comparaison spatiale des prix réalisée par l'Insee dans l'ensemble des DROM et dans l'Hexagone et s'appuyant sur une méthodologie reconnue au niveau international. Cinq COM ont ainsi réalisé une collecte des prix des biens et services marchands début 2022 dans le cadre de cette opération et en assureront l'exploitation : Nouvelle-Calédonie (Insee), Polynésie française (ISPF), Saint-Martin (Collectivité et Insee), Saint-Pierre-et-Miquelon (Préfecture), Wallis-et-Futuna (STSEE). Pour chacun des COM, l'objectif est de mesurer les différentiels de prix avec l'Hexagone. Les résultats ont été publiés en 2023 par l'Insee pour la Nouvelle-Calédonie, par l'ISPF pour la Polynésie française et par l'Insee pour Saint-Martin.

2.17 Activité productrice et démographie des entreprises

Le répertoire Sirene⁵⁶ enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements :

- quelle que soit leur forme juridique ;
- quel que soit leur secteur d'activité (industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités territoriales, banques, assurances, associations...) ;
- situés en France, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En outre, le secteur public administratif, de l'État ou des communes, localisé en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, est également inclus (articles R930-1, R940-1 et R950-1 du Code de commerce) ainsi que certaines unités du secteur privé qui en font expressément la demande. Le répertoire Sirene n'est donc pas exhaustif pour les unités du secteur privé de ces territoires.

Le répertoire statistique des entreprises Sirius⁵⁷ est le complément statistique de Sirene. Il a vocation à être la référence en termes de champ de la statistique d'entreprises. Il contient l'ensemble des unités productives marchandes et l'ensemble des unités employeuses dans l'Hexagone et les DROM. Pour

⁵⁶ : Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements

⁵⁷ : Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

toutes ces unités, il enregistre des caractéristiques comme le chiffre d'affaires, le classement sectoriel, l'effectif salarié, grâce à des mises à jour provenant d'une multitude de sources en particulier administratives. Il sert de base de sondage à la plupart des enquêtes auprès des entreprises du service statistique public.

Les DROM sont représentés dans la grande majorité des sources produites par l'Insee. Il peut cependant exister des exceptions, notamment lorsque les statistiques reposent sur l'exploitation de données fiscales. Ainsi, par exemple, les indicateurs infra-annuels de chiffres d'affaires reposent sur des données de TVA, laquelle n'est pas en vigueur en Guyane et à Mayotte.

2.17.1 En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion

Les **statistiques structurelles d'entreprise** sont diffusées au niveau des DROM hors Mayotte. L'enquête sectorielle annuelle (ESA), qui comprend l'industrie dans les DROM, est réalisée par Internet, complétée d'une version papier quand nécessaire. Les données des liasses fiscales et quelques sources annexes complètent le dispositif Esane. L'élaboration de ces statistiques fait l'objet de traitements spécifiques par les équipes des DROM pour assurer leur qualité et les diffuser. Les données peuvent être un peu plus fragiles que celles de l'Hexagone compte tenu de la taille des territoires et de la qualité des sources administratives, notamment une couverture partielle des petites entreprises et des problèmes de localisation du siège pour certaines grandes entreprises. La diffusion des statistiques structurelles d'entreprises dans les DROM prend en compte la notion de groupe de sociétés, par le biais du profilage, pour la première fois pour l'exercice 2018 publié en 2020. L'analyse des résultats a fait l'objet d'une réflexion spécifique et de certaines adaptations.

Les enquêtes annuelles sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol) et sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) ainsi que l'enquête biennale communautaire sur l'innovation (CIS), donnent lieu à diffusion régionale pour l'Outre-mer, sans le détail pour chacun des DROM, du fait de problèmes de précision (taille de l'échantillon et/ou taux de réponse) et parfois pour des raisons de confidentialité (activité peu présente ou très concentrée).

Les enquêtes auprès des **créateurs d'entreprises** (dispositif Sine) donnent lieu certaines années à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DROM historique, comme pour les régions de l'Hexagone (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques).

Les séries conjoncturelles de **démographie des entreprises**, débutant en 2012, sont diffusées pour l'ensemble des départements français.

2.17.2 À Mayotte

Le répertoire Sirene pour Mayotte s'est globalement amélioré grâce à un travail de collaboration étroite entre l'Insee et plusieurs centres de formalités des entreprises, y compris sur la question des cessations d'activité. La qualité des adresses à Mayotte, en retrait par rapport aux autres régions françaises, s'est

améliorée avec le passage à Sirene 4 qui utilise la Base Adresse Nationale (BAN) et où un nombre plus grand d'adresses mahoraises est retrouvé.

Des améliorations récentes dans le répertoire statistique d'entreprises, Sirius, permettent d'obtenir un meilleur référentiel qui peut servir de base de sondage aux enquêtes auprès des entreprises, même s'il est plus fragile que celui des autres DROM. Les données des liasses fiscales sont maintenant intégrées via la DGFiP⁵⁸ et sont considérées comme (quasi)exhaustives sur le secteur formel. Les unités sans activité déclarée auprès de l'administration plusieurs années consécutives peuvent être mises en 'cessation statistique' dans Sirius ; elles sont alors exclues des statistiques produites.

Ainsi, sur les **statistiques structurelles d'entreprises**, une méthode est mise en œuvre depuis 2021 (sur les données 2018) sur le secteur formel. Elle utilise Sirius comme référentiel et mobilise les données de l'enquête mahoraise Esem et des données de sources administratives pour déterminer le champ du secteur formel puis pour en calculer les principaux indicateurs. La méthodologie de ce processus se rapproche ainsi de celle du système Esane mis en œuvre dans l'Hexagone et les autres DROM. Les résultats sont publiés chaque année et l'enquête mahoraise sur l'économie formelle (Esem) se déroule par Internet depuis l'exercice 2018.

En complément, une **enquête sur le secteur informel** est réalisée (Esemi⁵⁹). Elle vise à calculer les principaux agrégats économiques des entreprises informelles mahoraises, dans le but principal d'alimenter les comptes économiques régionaux en complément de l'Esem, mais aussi de répondre à des attentes d'acteurs publics locaux. La première collecte a eu lieu en 2015 ; ses résultats ont été diffusés début 2018. Une deuxième édition de l'enquête s'est déroulée en 2021 et 2022. Le plan de sondage a été déterminé à partir de l'enquête auprès des ménages Vie Quotidienne et Santé (VQS).

Des données sur les **créations d'entreprises** à Mayotte sont diffusées dans la collection « Insee Flash », comme pour les autres DROM, ainsi que dans le tableau de bord de conjoncture régional et dans les séries chronologiques.

Mayotte a été intégrée dans l'échantillon de Sine depuis la cohorte 2018. Une première publication, parue en octobre 2020, a été réalisée sur les caractéristiques des **créateurs d'entreprises** en 2018.

Elle a également été intégrée aux séries de **démographie conjoncturelle d'entreprises** en 2022, dans le cadre d'une refonte nationale du dispositif.

2.17.3 Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont les seules collectivités d'outre-mer pour lesquelles l'immatriculation dans le répertoire Sirene est inscrite dans le code du commerce. Cela concerne toutes les entreprises et tous les établissements de ces territoires. Pour les autres Com, l'immatriculation au répertoire Sirene peut se faire à la demande de ses entreprises, quand elles ont besoin d'un numéro Siren, depuis fin 2023.

58 : Direction générale des finances publiques

59 : Enquête sur les entreprises mahoraises informelles

Les créations d'entreprises à Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont calculées sans être diffusées dans les publications conjoncturelles, à l'heure actuelle.

En Nouvelle-Calédonie, le répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements (Ridet) enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements calédoniens. Il permet la publication de statistiques sur la démographie des entreprises et établissements.

En Polynésie française, le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a été créé en 1986. Y sont inscrites les personnes physiques ou morales exerçant de manière indépendante une activité économique non salariée. L'ISPF publie des statistiques sur les créations, radiations et chiffres d'affaires des entreprises.

2.18 Recherche et développement (R&D)

L'activité de recherche et développement expérimental (R&D) est appréhendée par plusieurs enquêtes : d'une part, auprès des entreprises et, d'autre part, auprès des entités constituant la recherche publique (le secteur des administrations).

L'enquête R&D auprès des entreprises, conduite depuis 1963, est menée par le Sies, le service statistique du ministère en charge de la recherche. Elle interroge chaque année près de 12 000 entreprises implantées en France, DROM compris.

Afin de préserver les règles de représentativité des résultats d'enquête et du secret statistique, les données ultra-marines sont mises à disposition de manière regroupée : de 1984 jusqu'en 2003, elles étaient rassemblées avec celles de la Corse. Depuis, un regroupement à part entière « Outre-mer » est publié.

Deux difficultés se combinent à ce stade : la connaissance de l'activité de R&D sur ces territoires et le secret statistique. En effet, si la construction de la population de l'enquête est robuste pour chaque région de l'Hexagone, le recensement exact des entreprises pouvant réaliser de la R&D en Outre-mer est plus délicat, notamment en raison de difficultés pour identifier l'ensemble des aides à la recherche et à l'innovation existantes. Par ailleurs, le petit nombre d'entreprises susceptibles de réaliser de la R&D en Outre-mer, couplé à de fortes disparités existant entre chacun des territoires, invitent à la prudence quant à la publication de résultats par territoire.

En ce qui concerne les enquêtes réalisées auprès des administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC), organismes publics de recherche, services ministériels et autres établissements publics, associations et fondations), le champ couvre les DROM et les COM. Les données ultramarines sont regroupées sous une unique rubrique « Outre-mer » dans les tableaux de diffusion par région (qui ne sont utilisés que pour des réponses à la demande et ne sont pas diffusés sur le site du MESR), comme dans les données transmises à Eurostat. Les données en open-data sur la période 2001-2013 en revanche fournissent la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) et les effectifs de R&D par DROM. La non diffusion par territoire est justifiée pour l'enquête auprès des associations par la qualité incertaine de la réponse de certains établissements et par la nécessité de

préserver le secret statistique. Elle se justifie aussi par la légitimité de traiter de manière identique un établissement domicilié Outre-mer et un établissement qui y détache ses personnels, même s'il y exécute de la R&D.

Par ailleurs, depuis 2002, l'enquête biennale sur le financement de la recherche (R&T) et de l'enseignement supérieur (ES&VE) par les collectivités territoriales permet d'appréhender la part du budget de chaque collectivité territoriale qui est consacrée à la recherche et au transfert de technologie ainsi qu'à l'enseignement supérieur et la vie étudiante. Elle couvre toutes les collectivités territoriales de l'Hexagone ou d'outre-mer finançant la recherche, le transfert de technologie, l'enseignement supérieur et la vie étudiante et permet de diffuser des résultats pour chaque DROM, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Si les conseils régionaux, les conseils départementaux et assimilés sont généralement répondants, le taux de réponse parmi les communes et EPCI interrogés est plus bas que sur le reste de l'enquête.

2.19 Tourisme

2.19.1 Dans les DROM

L'Insee réalise dans les cinq DROM des enquêtes mensuelles de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels et résidences de tourisme), comme dans l'Hexagone, et diffuse des résultats départementaux. Les données sur la fréquentation hôtelière dans les hébergements collectifs touristiques sont diffusées dans les notes de conjoncture trimestrielles, depuis juillet 2019 aux Antilles et en Guyane, et depuis octobre 2018 à La Réunion.

De premiers résultats sur la fréquentation hôtelière à Mayotte au premier semestre 2020 ont été rendus publics dans le cadre de l'exercice d'évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire. Depuis lors, des publications annuelles présentent un bilan de la fréquentation hôtelière sur l'ensemble de l'année.

Dans le cadre du partenariat Cerom, un nouveau compte satellite du tourisme a été produit pour La Réunion sur 2019 (les précédents portaient sur 2005 et 2010) et diffusé en juillet 2022.

Selon les DROM et les années, il existe aussi des enquêtes dans les aéroports auprès des voyageurs, dont le financement dépend de la participation effective des collectivités territoriales. Une enquête de ce type a été réalisée chaque année à Mayotte jusqu'en 2019, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM). Elle visait à quantifier le flux de touristes visitant l'île, leurs caractéristiques et leurs dépenses en cours de séjour.

2.19.2 Dans les COM

Depuis fin 2023 à Saint-Martin, une quarantaine d'hôtels sont enquêtés, et peuvent répondre sur une plateforme internet de l'Insee en collaboration avec l'institut statistique de Saint-Martin (ITSEE). Les données sont ensuite extraites de la base Insee et transmises à l'ITSEE.

À Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune enquête relative au tourisme n'est réalisée par le service statistique public. Toutefois, quelques chiffres d'administrations hors service statistique public sont publiés par l'IEDOM dans les rapports annuels consacrés à chaque COM.

En Polynésie française, l'ISPF réalise chaque mois une enquête sur les flux touristiques ainsi que des enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie internationale et familiale). Une enquête relative aux dépenses des touristes est menée en outre tous les deux ans. En raison du Covid-19, l'enquête prévue en 2020 a été différée entre août 2021 et octobre 2022.

En Nouvelle-Calédonie, l'Issee réalise en continu une enquête sur le flux de passagers à l'aéroport et a mis en place début 2020 une enquête sur les dépenses des touristes. Cette dernière a été suspendue en mars 2020 en raison du Covid-19. Une synthèse du tourisme 2022, sur la base de l'enquête auprès des personnes débarquant en Nouvelle-Calédonie, a été publiée en avril 2023. Des échanges ont eu lieu avec les institutions en charge du tourisme au niveau territorial et de la province Sud pour relancer une enquête auprès des croisiéristes (enquête menée par un prestataire privé et analysée par l'Issee – en stand-by compte tenu des événements en cours) et mesurer le poids du tourisme par une approche « touristique » des activités et des communes calédoniennes (inspirée d'une méthodologie appliquée à La Réunion).

2.20 Énergie

Les statistiques sur l'énergie produites par l'Observatoire de l'Énergie puis par le service statistique du ministère en charge de l'énergie, le SDES⁶⁰, n'ont longtemps couvert que l'Hexagone. Des efforts ont été entrepris depuis une quinzaine d'années pour étendre le champ aux DROM :

- de certaines enquêtes statistiques : enquête annuelle sur la production d'électricité (inclusion des DROM hors Mayotte en 2007 ; inclusion de Mayotte en 2014) ;
- de certaines collectes administratives : collecte de données sur l'électricité auprès d'EDF-Systèmes électriques insulaires ou d'Électricité de Mayotte, collecte de données sur le pétrole auprès de la Raffinerie de Martinique, enquête sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité ;
- de l'observation de sources déjà existantes : données des Douanes concernant les DROM, données des observatoires régionaux de l'énergie dans les DROM, etc.

60 : Service des données et études statistiques

L'objectif premier est de pouvoir établir des statistiques nationales sur un champ incluant les DROM, correspondant désormais à la définition géographique de la France retenue pour les statistiques énergétiques européennes depuis la révision du règlement européen sur ces dernières de 2017.

Le principal produit de diffusion du SDES en matière de statistiques énergétiques est le bilan énergétique annuel. Portant initialement sur l'Hexagone, ce champ inclut les DROM depuis 2019, en cohérence avec le règlement européen sur les statistiques de l'énergie.

Un certain nombre de statistiques restent toutefois non publiables localement, pour des contraintes de secret ou de représentativité, bien que les collectes incluent ces territoires.

Le champ des notes de conjoncture a été étendu aux DROM à partir de la note du 1^{er} trimestre 2022 publiée en mai 2022, sans néanmoins isoler ce sous-champ géographique dans la publication.

2.20.1 Dans les DROM

Une page dédiée aux bilans énergétiques des différents DROM a été créée en 2020 sur le site du SDES et des bilans de l'énergie DROM par DROM ont été diffusés pour les années 2013 à 2022 (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques). Ces bilans, qui présentent l'avantage d'être comparables entre eux, avec le bilan national et avec ceux des autres pays diffusés par l'Agence internationale de l'énergie, apportent ainsi des informations complémentaires à celles publiées par les observatoires régionaux de chaque DROM.

En outre, la collecte et la diffusion de données locales de consommation d'énergie, mises en œuvre dans le cadre de l'article 179 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), couvrent les DROM. Sont en particulier mises à disposition aujourd'hui des données de consommation d'électricité par Iris⁶¹ et de consommation de produits pétroliers par département (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques). Des données de consommation d'électricité à l'adresse pour tous les bâtiments non résidentiels et les bâtiments résidentiels d'au moins dix logements des DROM sont diffusées depuis 2022.

L'enquête sur les travaux de rénovation des maisons individuelles (Tremi), dont la collecte a été réalisée en 2020 sous co-maîtrise d'ouvrage du SDES et de l'Ademe⁶², inclut les DROM, à titre expérimental. Le faible nombre de répondants n'a pas permis de diffuser les résultats dans chacun des DROM, ils ont donc été regroupés dans les fichiers de diffusion. L'enquête sur les travaux de rénovation des logements (Trelo) qui prend la suite de Tremi, et dont la collecte a eu lieu à l'automne 2023, inclut les DROM hors Mayotte et la Guyane.

2.20.2 Dans les COM

Pour la Polynésie française, la thématique de l'énergie est légèrement abordée dans l'étude sur l'économie bleue diffusée en mai 2022.

61 : Découpage géographique infra-communal (cf. annexe 3)

62 : Agence de la transition écologique, ex-agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

En Nouvelle-Calédonie, la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (Dimenc) produit des données qui seront prochainement accessibles à tous sur le site de l'Observatoire de l'énergie en cours de préparation (mise en service en 2025).

2.21 Environnement – développement durable

Le service statistique ministériel en charge de l'environnement, le SDES, produit des clés de lecture et des informations statistiques sur l'état des milieux et les pressions qui s'y exercent en exploitant des données produites par l'ensemble des acteurs de l'environnement (institutionnels, associations...).

En matière de statistiques environnementales, certaines productions statistiques ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des statistiques sur les éco-activités, de la dépense de protection de l'environnement, produites à partir de sources ne permettant pas une régionalisation (comptabilité nationale, Esane, rapport d'activités, comptes de dépenses...) ou du compte d'émissions dans l'air (Namea-Air⁶³).

Par ailleurs, certaines sources ne permettent pas de diffusion au niveau DROM bien que ceux-ci soient dans le champ de la source. C'est le cas par exemple, de l'enquête annuelle sur les minéraux et matériaux de carrières, dont les données ultra-marines ne sont pas exploitables isolément.

Des enquêtes sur les pratiques et opinions des Français sur les sujets environnementaux sont régulièrement conduites. Celles-ci incluent dans leur échantillon les DROM, mais la taille des échantillons ne permet généralement pas de diffuser de résultats distinguant Hexagone et Outre-mer. Pour certaines enquêtes spécifiques, certains DROM sont sur-échantillonnés pour pouvoir disposer de résultats significatifs sur l'agrégat Outre-mer. Cela a été le cas pour l'enquête Les Français et la Nature en 2020 et pour l'enquête sur le sentiment d'exposition aux risques en 2022.

2.21.1 Dans les DROM

Des informations statistiques sont produites dans chaque DROM concernant la qualité des **eaux** souterraines et superficielles. Pour ce faire, le SDES, mobilise et exploite les données issues des réseaux de surveillance de ces masses d'eau gérés par les offices de l'eau.

La même démarche est conduite pour la qualité de l'**air**, via la valorisation des données issues du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en place dans chaque DROM et géré par les associations locales agréées de surveillance de la qualité de l'air. Ces données abondent le rapport annuel produit par le SDES portant sur la qualité de l'air en France (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

Une démarche similaire voit actuellement le jour pour la qualité des **sols** avec la montée en puissance du réseau de mesure de la qualité des sols piloté par le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols (Gis Sol).

63 : National Accounting Matrix Including Environmental Accounts

Des diffusions au niveau régional y compris pour les DROM sont faites en ce qui concerne les statistiques sur les formations initiales en environnement (nombre de formations, d'élèves et insertion) ainsi que sur le marché du travail des métiers de l'économie verte (données issues de Pôle emploi hors Mayotte).

Des statistiques sont produites pour chaque DROM sur les **déchets** (production de déchets par type d'activités, gestion des déchets municipaux et des déchets dangereux) ainsi que sur l'eau (notamment prélèvements et utilisation d'eau douce, service d'alimentation en eau). Ces indicateurs sont transmis à la division statistique des Nations unies.

Des données existent sur les achats de **produits phytopharmaceutiques** dans les DROM déclarées par les distributeurs, au même titre que ce qui est disponible dans l'Hexagone, mais elles sont de bien moins bonne qualité. Les déclarations sont néanmoins publiées sur Internet sous forme de tableur et de data visualisation⁶⁴, en espérant une amélioration de leur qualité à l'avenir.

Des données de présence sur les **espèces continentales et marines** dans chaque DROM sont disponibles sur l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN⁶⁵), actualisé chaque année : abondance des populations, degré de menace et autres caractéristiques (autochtones, introduites). La qualité de ces données sur ces territoires est fonction de la pression d'inventaire qui peut être très hétérogène. La mise en place courant 2023 d'un programme de surveillance de la biodiversité terrestre devrait permettre à terme de renforcer la collecte de ces données.

La mobilisation de sources administratives permet par ailleurs au SDES de produire une information statistique régulière sur les questions en lien avec les **risques naturels et technologiques**.

Enfin, pour éclairer les **démarches territoriales de développement durable**, l'Insee et le SDES se sont associés pour mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérent avec l'Agenda 2030. Ces indicateurs permettent une approche régionale, départementale et communale, y compris dans les DROM (cf chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

2.21.2 Dans les COM

Certaines enquêtes menées par le SDES portent sur un périmètre incluant des collectivités d'outre-mer. On peut citer les statistiques sur les formations initiales en environnement comprenant Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, une démarche sur les objectifs de développement durable (ODD), à laquelle contribue l'ISPF, a été lancée en août 2020 en Polynésie française ; un ensemble d'indicateurs de suivi a été publié par la Présidence de la Polynésie française en 2021 (cf chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

64 : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/bnvd/>

65 : <https://inpn.mnhn.fr/espece/indicateur>

2.22 Transports

Le domaine des statistiques du transport se prête difficilement à des analyses par territoire. En effet, l'une des caractéristiques des transports est justement que les marchandises et les voyageurs circulent, soit à l'intérieur d'une région, soit à partir d'un point de départ ou d'arrivée d'une région, soit juste traversant la région, les statistiques sur ce dernier créneau étant difficiles à établir.

On peut toutefois citer les statistiques suivantes, produites et diffusées par DROM : les statistiques des transports de marchandises et passagers par mer, élaborées à partir de données par port (hors Mayotte), les statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne, collectées par aéroport et le suivi statistique des véhicules routiers (immatriculations et parcs de véhicules).

2.22.1 Dans les DROM

Dans le domaine du **transport maritime**, le SDES collecte et transmet à Eurostat des données trimestrielles et annuelles issues des grands ports maritimes (GPM) de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Guyane pour répondre à la directive 2009/42/EC. Les transmissions trimestrielles sont obligatoires pour les ports ayant un trafic annuel supérieur à 1 million de tonnes de marchandises ou plus de 200 000 passagers.

En outre l'arrêté du 24 octobre 2012 en application de l'article R-154-1 du Code des ports maritimes impose des remontées de données mensuelles et trimestrielles pour les ports dont l'activité dépasse ces mêmes seuils et annuelle pour les ports qui, chaque année, enregistrent au moins une tonne de marchandises ou un mouvement de passagers. Les grands ports maritimes de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Guyane sont concernés par ces remontées. Les ports cités dans cet arrêté et dont le trafic se situe en deçà de ces seuils doivent toutefois transmettre au SDES des données selon un rythme annuel. C'est le cas de Mayotte notamment. Toutefois aucune donnée concernant ce territoire n'a pu être collectée jusqu'à présent.

Dans le domaine du **transport aérien**, les données sont collectées et transmises à Eurostat par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) selon les termes du règlement européen n° 437/2003. La liste des aéroports soumis à ce règlement est fixée par le règlement européen n° 158/2007 avec un seuil minimum de 15 000 unités-passagers par an. Les aéroports suivants des DROM sont concernés :

- Guadeloupe (Aéroport de Guadeloupe-Pôle Caraïbes) ;
- Martinique (Aéroport international Martinique-Aimé-Césaire) ;
- Guyane (Aéroport international Félix-Éboué, Aérodrome de Maripasoula) ;
- La Réunion (Aéroport de La Réunion-Roland-Garros, Aéroport de Pierrefonds) ;
- Mayotte (Aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi).

Concernant le **parc de véhicules routiers**, le SDES diffuse annuellement des tableaux par catégorie de véhicules (véhicules particuliers, utilitaires légers, camions, etc.) pour chaque DROM. Ceux-ci contiennent désormais également des estimations de distances parcourues par ces véhicules à partir des relevés de contrôles techniques.

2.22.2 Dans les COM

Les données des aéroports suivants sont collectées et transmises par la DGAC à Eurostat :

- Saint-Martin (Aéroport de Grand-Case Espérance) ;
- Saint-Barthélemy (Aéroport de Saint-Barthélemy – Rémy de Haenen) ;
- Polynésie française (Aéroport international Tahiti Faa'a) ;
- Nouvelle-Calédonie (Nouméa – La Tontouta).

2.23 Agriculture

De façon générale, les territoires des DROM ont des spécificités qui rendent la collecte des enquêtes conduites par le service statistique ministériel de l'agriculture plus complexe que dans l'Hexagone. Le repérage des ménages à enquêter est plus difficile, car beaucoup de ménages agricoles cultivent des terres pour leurs propres besoins et sont faiblement orientés vers le marché. Ils n'ont donc pas toujours de comptabilité et ne sont pas identifiés dans les fichiers administratifs d'aides. Par ailleurs, l'existence de productions locales et de pratiques agricoles spécifiques nécessitent le plus souvent une adaptation des questionnaires. Enfin, certains territoires sont difficiles d'accès, notamment la Guyane.

Les DROM sont couverts autant qu'il est possible par les enquêtes agricoles, mais la situation est variable selon les territoires.

Jusqu'en 2015, l'enquête annuelle Teruti sur l'occupation et l'utilisation des sols se déroulait aux Antilles et à La Réunion mais pas en Guyane ni à Mayotte compte tenu de la difficulté particulière d'accès à une partie du territoire de ces deux DROM. À l'occasion de la refonte de l'enquête en 2017, une extension de la collecte à l'ensemble des DROM a été réalisée. Les premiers résultats, portant sur les années 2017-2019, ont été publiés en 2021.

Pour la première fois, en 2020, Mayotte a été totalement inséré dans le dispositif du **recensement agricole décennal** (RA2020), qui couvre donc les cinq DROM et l'Hexagone. En 2010, le recensement agricole avait été réalisé en Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion en même temps que dans l'Hexagone et une opération spécifique expérimentale avait été conduite pour Mayotte.

2.23.1 Dans les DROM

2.23.1.1 Les enquêtes statistiques

Les **enquêtes sur la structure des exploitations agricoles**, intermédiaires entre deux recensements agricoles décennaux, couvrent désormais les cinq DROM, Mayotte ayant été intégré pour l'enquête structure 2023.

Les **enquêtes cheptels** couvrent l'ensemble des DROM s'agissant des caprins.

Les **enquêtes sur les pratiques culturelles** couvrent les DROM quand les productions sont suffisamment significatives :

- canne à sucre en Guadeloupe , en Martinique et à La Réunion pour les enquêtes sur les grandes cultures ;
- banane en Guadeloupe et Martinique, plus récemment, agrumes en Guyane, pour les enquêtes sur l'arboriculture ;
- Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion pour les enquêtes sur les légumes.

Pour Mayotte, une enquête d'initiative locale est menée sur le maraîchage depuis 2022 (échantillon en cours de consolidation). L'enquête aquaculture nationale a été étendue aux DROM. En 2022, une première collecte dans chacun des DROM avait permis d'enquêter pour la première fois l'ensemble des unités aquacoles, selon un dispositif ad hoc. En 2023, les DROM ont été pleinement intégrés au dispositif d'enquête hexagonal, avec une collecte menée en face-à-face ou par téléphone par les services statistiques régionaux.

Les enquêtes ponctuelles couvrent les DROM autant qu'il est possible.

2.23.1.2 Les opérations de synthèse

La **statistique agricole annuelle** (SAA) est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles pour fournir annuellement des données de surface, de rendement et de production pour les différents produits végétaux. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources d'information utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts, ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les données de la SAA sont disponibles sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et, depuis 2016, sur Mayotte.

Les comptes économiques de l'agriculture couvrent la France entière. Depuis le passage en base 2010, l'Insee a conduit quelques opérations pour inclure Mayotte. Des données régionales (pour chacun des cinq DROM) sont également transmises à Eurostat dans le cadre du passage sous règlement des comptes régionaux.

En 2017-2018, un travail de révision des séries des comptes régionaux de l'agriculture des DROM a été conduit pour harmoniser les différentes méthodes de valorisation des productions, pour ventiler selon les mêmes principes les subventions et pour progresser dans l'estimation des charges et des consommations intermédiaires, moins bien connues que dans l'Hexagone. Les séries révisées (depuis 2010) et actualisées sont publiées et alimentent depuis 2020 une annexe du rapport sur les comptes régionaux de l'agriculture présenté en commission des comptes de l'agriculture de la Nation. Les comptes de l'agriculture rebasés (passage en base 2020) seront publiés à compter de juillet 2024. Le rebasement a conduit à réévaluer les niveaux de base 2019 et 2020 par poste et par région ; pour les DROM, ce travail s'est limité à intégrer les changements de concepts décidés avec le rebasement, en particulier l'intégration dans le champ des comptes des productions des jardins familiaux. Les comptes 2020, 2021, 2022 (semi-définitif) et 2023 (provisoire) en nouvelle base seront présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation en juillet 2024, puis diffusés. Des séries rétopolées (pour avoir des séries antérieures à 2020 à concepts constants) seront publiées ultérieurement.

Depuis 2018, le service statistique ministériel de l'agriculture assure le suivi statistique de la **pêche maritime** et de **l'aquaculture**. Pour répondre à l'appel à données européen sur les données économiques des flottes de pêche française, le service statistique, en partenariat avec l'Ifremer⁶⁶ et le Lemna⁶⁷, mobilise plusieurs sources, notamment des données d'effort de pêche et d'enquête réalisée par l'Ifremer pour estimer un modèle de coût (Guyane et Guadeloupe), ou des documents comptables de certains armateurs (La Réunion) pour fournir des données sur les flottes des DROM. Ces résultats sont publiés de manière agrégée par segment de flotte aussi bien pour le rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'Union européenne⁶⁸ que dans la publication de synthèse du service statistique ministériel.

2.23.1.3 Le suivi des comptabilités agricoles

Depuis 2013, les **statistiques sur les comptabilités des exploitations**, produites par le service statistique ministériel de l'agriculture à partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), couvrent trois DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion). Les résultats sont de fiabilité inégale compte tenu des spécificités locales en termes de structuration du réseau des centres comptables et du nombre important d'exploitations au forfait. Compte-tenu de ces difficultés, les données sont maintenant regroupées dans un ensemble Antilles, rassemblant la Guadeloupe et la Martinique, de façon à diffuser des résultats représentatifs à ce niveau-là.

2.23.2 Dans les COM

Le recensement agricole est réalisé par le service statistique du ministère en charge de l'agriculture dans les deux collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en même temps que dans l'Hexagone (2010, 2020).

66 : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

67 : Laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes

68 : Annual Economic Report on the EU fishing fleet

En Polynésie française, le dernier recensement général agricole (RGA) a eu lieu en 2023. La collecte s'est déroulée d'août à décembre 2023, principalement par enquêteur en face-à-face et de façon dématérialisée sur tablette. Le champ géographique de ce RGA est constitué de l'ensemble des îles de Polynésie française.

Les données sur l'agriculture sont diffusées par le Service du développement rural – Service de la pêche. Depuis juin 2017, ce service a laissé la place à une direction de l'agriculture et à une direction de la biosécurité.

L'institut statistique de Polynésie française, ISPF, produit chaque année un bilan de la pêche et des publications sur les exportations de produits perliers (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

En Nouvelle-Calédonie, le recensement général agricole est mené environ tous les dix ans par l'Issee et la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (Davar). Il vise à alimenter les systèmes d'informations sur l'agriculture calédonienne et étudier l'évolution du secteur sur le territoire et ses trois provinces. Depuis 1983, il y a eu quatre recensements, le dernier datant de 2012.

Après un recensement général de l'agriculture en 2001 à Wallis-et-Futuna, une enquête agricole a été réalisée en 2014-2015 par le service statistique de Wallis-et-Futuna (STSEE) en partenariat avec le service de l'agriculture.

2.24 Finances publiques locales et structures territoriales

2.24.1 Dans les DROM

Le service statistique ministériel de la direction générale des collectivités locales (DGCL), le département des études et des statistiques locales (DESL), produit annuellement des statistiques sur les **comptes des collectivités locales** et de leurs groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles). Ces statistiques sont basées sur les comptes de gestion fournis par la DGFiP⁶⁹ et sur la centralisation de documents budgétaires. Les cinq DROM sont intégrés dans le champ de ces statistiques, chaque DROM étant désormais présenté individuellement.

Par ailleurs, le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) contient une annexe spécifique (annexe 3) sur les collectivités locales ultra-marines, qui met en regard les comptes des collectivités des DROM avec les comptes des collectivités de l'Hexagone. Ainsi, dans les statistiques produites sur les différents types de collectivité (commune, EPCI⁷⁰, département, région ou collectivité territoriale unique), les résultats agrégés sont désormais présentés au niveau de chaque DROM (y compris pour le secteur communal). En outre, une consolidation des comptes entre types de budget, et entre catégories de collectivité, est présentée pour les cinq DROM.

69 : Direction générale des finances publiques

70 : Établissement public de coopération intercommunale

La DGCL produit également des statistiques sur la **fiscalité locale**, à partir du Répertoire des éléments d'imposition (REI) de la DGFIP. Comme pour les finances locales, les cinq DROM sont inclus dans les statistiques produites mais, dans les publications sur la fiscalité du secteur communal, ils sont regroupés en raison du faible nombre de communes.

L'annuaire statistique « Collectivités locales en chiffres » intègre depuis son édition 2022 des résultats supplémentaires par région, DROM inclus, relatifs au dénombrement des structures locales (communes et intercommunalités) selon la taille et la catégorie ainsi que des données régionales sur les élus locaux (sexe et âge). Les résultats détaillés sur les comptes des DROM par type de collectivité seront également mis à jour pour l'édition en ligne 2023. De même, le chapitre 8 de l'annuaire statistique « collectivités locales en chiffres » comprend des résultats ventilant les effectifs d'agents au sein de la fonction publique territoriale par région, dont chacun des DROM hors Mayotte.

Sur un sujet connexe, on peut signaler que la DGCL réalise également un suivi des structures intercommunales (groupements à fiscalité propre, syndicats de communes, syndicats mixtes), via une application déployée dans les préfectures⁷¹. Là encore, les cinq DROM sont intégrés dans les statistiques produites.

De surcroît, dans le chapitre 2 de « Collectivités locales en chiffres » relatif aux collectivités locales et leurs populations, les informations diffusées couvrent à la fois les DROM et les COM (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

2.24.2 Dans les COM

Les COM sont désormais mieux couvertes dans les sources produites sur les finances locales par la DGFIP.

Dans le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), sont présentés des éléments sur les finances des COM (Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie).

2.25 Commerce extérieur

2.25.1 Dans les DROM

Les statistiques du commerce extérieur des DROM établies par le service statistique de la direction générale des douanes et droits indirects, le département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), sont diffusées selon deux concepts :

71 : Application Aspic-Banatic (Accès des services publics aux informations sur les collectivités/Base nationale sur l'intercommunalité)

- **concept « national »** (échanges de la France avec le « reste du Monde »), appliqué à l'ensemble et à chacune des régions et départements français, y compris d'outre-mer ;
- **concept spécifique aux DROM** où chaque DROM est considéré comme un territoire statistique autonome, échangeant avec l'ensemble du Monde, Hexagone et autres DROM compris.

En concept national, les données par région et département sont diffusées à un niveau de produit « agrégé » (en CPF ⁷² ou en NA 129⁷³) et selon une chronologie trimestrielle.

En concept DROM, depuis novembre 2022 des statistiques détaillées, par pays et par produit en Nomenclature Combinée (8 positions), sont diffusées annuellement (avec un historique remontant à l'année 2019). Le pas annuel permet de limiter le nombre de données non diffusables par DROM du fait de l'application du secret statistique.

De façon standardisée, ces statistiques régionales et départementales sont accessibles sur le site Internet « Le Chiffre du commerce extérieur » (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Des « demandes particulières » (requêtes directes sur bases de données) peuvent en outre être réalisées pour diffusion d'informations publiques non couvertes par les processus de diffusion classiques.

2.25.2 Dans les COM

Les données du commerce extérieur concernant les COM ne font l'objet d'aucune publication de la part du service statistique de la direction générale des douanes et droits indirects.

En particulier, pour Saint-Martin, en l'absence d'enregistrement des flux de marchandises entre la partie française et la partie néerlandaise de l'île, la douane française ne peut pas produire de statistiques pour les échanges de cette COM.

En Polynésie française, l'ISPF valorise les données du commerce extérieur en publiant une note de conjoncture trimestrielle et un bilan annuel en lien avec les douanes.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'Issee exploite le fichier du commerce extérieur des douanes et publie des points conjoncturels trimestriels, une synthèse annuelle et propose des tableaux de résultats sur son site Internet (dont un suivi mensuel).

Des données peuvent être obtenues pour les autres COM auprès de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM)⁷⁴.

72 : Classification des produits française – niveau groupe

73 : Nomenclature agrégée de la CPF à 129 positions

74 : <http://www.ieom.fr/ieom/>

2.26 Comptabilité économique régionale

À noter : le produit intérieur brut (PIB) de la France couvre l'Hexagone, les cinq DROM et la collectivité de Saint-Martin. La raison en est que Saint-Martin, après avoir accédé au statut de collectivité d'outre-mer française en 2007⁷⁵, a acquis le statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne. C'est la seule COM à avoir le statut de RUP.

2.26.1 Dans les DROM

Les **comptes définitifs des DROM** sont de la responsabilité de l'Insee et publiés sur le site Internet de l'Insee.

Fondamentalement, l'Insee traite différemment les comptes annuels (dits définitifs) des départements d'outre-mer et les comptes des régions de l'Hexagone. Les deux directions inter-régionales ultra-marines de l'Insee – Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte – mobilisent les sources les plus détaillées et les plus précises dont elles disposent sur chaque DROM de leur périmètre de responsabilité, afin d'en élaborer le compte, dont le produit intérieur brut (PIB) et ses différentes composantes (consommation, investissement...) sont les indicateurs emblématiques. Pour les DROM hors Mayotte, les comptes sont établis de manière courante à partir de sources statistiques assez développées. Pour Mayotte, où les sources restaient incertaines, un compte complet a été établi et diffusé pour la première fois en 2019 pour le millésime 2015.

Les comptes des régions de l'Hexagone en revanche sont calculés par décomposition du compte « ensemble de l'Hexagone », celle-ci étant basée sur une information beaucoup plus sommaire que celle utilisée par les deux directions inter-régionales Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte de l'Insee.

Il existe donc pour chacun des DROM des éléments d'informations beaucoup plus précis, notamment sur la formation des revenus, que dans les régions de l'Hexagone. Ces informations sont disponibles entre deux et quatre ans après l'année écoulée. Actuellement les comptes annuels « définitifs » portent sur le millésime 2019 pour les cinq DROM.

En 2018, les séries de comptes économiques définitifs des DROM hors Mayotte ont été rétropolées en base 2014 des comptes nationaux. Ces séries débutent en 1996. Les comptes définitifs du millésime 2019 seront produits en base 2014 et 2020. Les séries rétropolées en base 2020 seront produites incessamment.

La diffusion des comptes économiques des DROM a évolué en 2022, avec la mise à disposition d'une description de l'économie de ces territoires à la fois actualisée (nouveaux millésimes disponibles, jusqu'en 2020), harmonisée entre DROM et complétée. En effet, pour la première fois, l'Insee a mis en ligne sur son site Internet des séries longues des principaux indicateurs macroéconomiques en complétant les séries issues des comptes définitifs de celles issues des comptes rapides. En outre, sont diffusés certains ratios « grand public » dans un fichier récapitulant les principaux agrégats (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). En particulier, l'Insee diffuse pour la première fois une série

⁷⁵ : Avant 2007, Saint-Martin faisait partie intégrante du département de la Guadeloupe.

d'évolution du revenu disponible brut par unité de consommation, concept plus pertinent que celui de l'évolution du revenu disponible brut par habitant.

Par ailleurs, pour les DROM hors Mayotte, il existe un système de **comptes économiques rapides**, eux aussi annuels, mais élaborés plus rapidement sur la base d'informations moins complètes. Actuellement, les délais de publication des comptes rapides sont de 6 mois environ après la fin de l'année pour La Réunion et de 10 mois après la fin de l'année pour les Antilles et la Guyane. Ainsi pour La Réunion, la publication des comptes économiques portant sur l'année 2022 date de juillet 2023. Pour les Antilles et la Guyane, celles portant sur l'année 2021 datent de septembre 2022.

Pour Mayotte, des estimations de PIB et des données économiques afférentes sont réalisées chaque année pour les besoins d'Eurostat, selon une méthode plus élémentaire que pour les autres DROM.

Les comptes rapides sont une production du projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (Cerom) et sont publiés sur le site du Cerom. Le projet Cerom est né en 2003 et formalisé par un accord cadre. Le dernier accord cadre a été signé en 2021 par six partenaires institutionnels⁷⁶, dont l'Insee ; il consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français. Deux types de produits sont élaborés : les comptes rapides et les tableaux de bord, qui suivent trimestriellement des indicateurs économiques variant selon les territoires⁷⁷.

Enfin, depuis 1997 l'Insee mène tous les 7 à 10 ans une enquête sur l'impact des activités spatiales en Guyane. La dernière enquête a été collectée en 2020 et ses résultats ont été publiés en 2022.

2.26.2 Dans les COM

Depuis la mise en place du projet Cerom (cf. *supra*), les partenaires ont entrepris l'estimation d'un PIB par habitant pour chacune des collectivités de l'Outre-mer français ; des études approfondies sont également proposées.

Les comptes économiques 2022 de la Polynésie française ont été publiés en juillet 2023, ceux de 2021 en juillet 2022. Pour la Nouvelle-Calédonie, les comptes économiques de 2021 en novembre 2022 et ceux de 2020 en mars 2022. En Polynésie française, des comptes définitifs sont également publiés avec trois ans de décalage (publication en 2023 des comptes définitifs 2019). Les comptes définitifs de Nouvelle-Calédonie datent de 2017 en raison d'un travail de fond pour mettre en place une nouvelle base (nouvelles sources, automatisation et adoption des meilleurs standards).

Les dernières actualisations du PIB par habitant ont été diffusées :

⁷⁶ : L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee).

⁷⁷ : Par exemple : indice des prix à la consommation, indicateur du climat des affaires, demandeurs d'emploi en fin de mois, emploi salarié dans le secteur marchand, importations, exportations, octroi de mer, importations de biens de consommation courante, importations de biens d'équipement, crédits à la consommation des ménages, immatriculations de véhicules neufs (tourisme / utilitaires), consommation d'électricité basse tension, crédits à l'habitat aux ménages, crédits à l'investissement des entreprises, trafic passager aéroportuaire, épargne collectée par les établissements de crédit implantés localement, coût du crédit aux entreprises, personnes physiques en interdiction bancaire, dossiers de surendettement déposés, taux de créances douteuses...

- en 2023, pour Saint-Martin (portant sur l'année 2019 – le PIB a également été calculé pour l'année 2021 (provisoire) et 2020 (semi-définitif)) ;
- en 2014, pour Saint-Barthélemy (portant sur l'année 2010) ;
- en 2008, pour Wallis-et-Futuna (portant sur l'année 2005).

L'IEDOM a également calculé en 2018 un PIB pour Saint-Pierre-et-Miquelon (portant sur l'année 2015). En Polynésie française, l'ISPF a produit en mars 2022 un diagnostic territorial en vue de l'élaboration du plan de convergence du pays (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).